



Réserve Naturelle
MARAIS DE TALIGNY



Rapport d'activité

2023



L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.



Espace naturel sensible

Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny

Evaluation annuelle -
Année 2023

(La Roche–Clermault – 37)

Cogestion de la réserve :

Gestion hydraulique de la réserve :



Avec le soutien financier de :



Rédaction :

M. Bastien MARTIN (PNR LAT), Mme Pauline SILVERT (CC-CVL), Mme Sandra ARSONNEAU (CC-CVL), M. Fabien BERGE (SBNM).

Photos de couverture et de dos : Argiope frelon - *Argiope bruennichi* (photo PNR LAT) et vue du marais en amont de la nouvelle confluence (photo R. SAUDUBOIS-Coco production).

Référence à utiliser pour citer le document :

B. MARTIN, P. SILVERT, S. ARSONNEAU, F. BERGE, 2024 – *Rapport d'activité 2023 de la réserve naturelle régionale du marais de Taligny*. PNR Loire-Anjou-Touraine, CC Chinon Vienne et Loire.

Sommaire

Remerciements.....	1
Contexte de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny.....	2
Introduction et contexte de l'année 2023.....	4
A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2023	5
B –Evaluation des opérations réalisées en 2023.....	3
I – Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution	3
1) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces.....	3
• CS2 : Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	3
• CS3 : Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydraulique : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie.	5
• CS7 et CS8 : Reconduction du programme de baguage d'oiseaux STOC-capture et mise en place du STOC-rozo	7
• CS9 : Reconduction du programme de suivi des amphibiens.....	11
• CS11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	12
2) Evaluer les pratiques de gestion et de restauration terrestre.....	15
• CS15 : Evaluation annuelle des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les orthoptères	15
3) Suivre l'évolution hydro-sédimentaire des cours d'eau et fossés.....	16
• CS17 : Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe	16
4) Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau.....	17
• CS18 : Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale	17
• CS19 : Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD).....	20
II – Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines	22
1) Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides.....	22
• EI1 : Révision du plan de pâturage	22
• IP1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin.....	23
• IP2 : Entretien du parc de clôtures	26
• IP3 : Gestion des refus de pâturage par fauchage/broyage.....	27
2) Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien.....	28
• IP7 : Entretien des cours d'eau (restauré et non-restauré)	28
3) Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site.....	29
• IP11 Gestion des chardons (<i>Cirsium sp</i>) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	29
• IP12 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de faune	30
• IP13 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de flore	31

• IP14 : Limitation du développement de roncier sur la RNR et ses abords	32
• IP15 : Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	33
4) Préserver les patrimoines.....	35
• IP16 : Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)	35
• CI1 : Entretien des abords des zones ouvertes au public.....	35
III – Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales	36
1) Équiper le site pour l'accueil des publics cibles	36
• CI3 : Implantation d'un cheminement pour l'accès du public	36
2) Coordonner les usages	37
• PA1 : Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur le site.....	37
3) Développer une politique d'animation au sein d'un réseau local d'acteur.	38
• PA2 : Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la communauté de communes	38
4) Promouvoir le site	38
• CC1 : Conception, diffusion de support de communication	38
5) Informer et sensibiliser les publics.....	39
• CC2 : Développement d'un programme d'animation à destination du public	39
6) Recueillir et transmettre le savoir faire	41
• MS1 : Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site ..	41
IV - Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve	42
1) Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion	42
• MS2 : Organisation et participation aux comités consultatifs	42
2) Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve	42
• MS3 : Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	42
3) Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve	44
• SP2 : Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve.	44
• EI5 : Exercer une veille sur les potentialités de la réserve.....	44
C –Synthèse des actions 2023	45
D – Bilans financiers 2023	47
ANNEXES	50

Table des illustrations :

Figure 1: Vue du centre du marais de Taligny réhumidifié suite aux travaux de restauration (2022, photo F. BERGE-SBNM)	2
Figure 2: Périmètre de la réserve et l'extension validée le 18/03/2022.....	3
Figure 3: Pâtures du marais de Taligny – mai 2023 (photo PNR LAT)	4
Figure 4: Déclinaison des enjeux/objectifs long termes) Objectifs opérationnels du plan de gestion 2022-2033	1

Figure 5 : Gomphe vulgaire – <i>Gomphus vulgatissimus</i> , observé sur les bords du Négron (photo PNR LAT).	4
Figure 6 : Agrion de Mercure - <i>Coenagrion mercuriale</i> (photo PNR LAT).	6
Figure 7 : Tronçon du bras de l'Alleud - Végétation herbacée diversifiée et ensoleillée favorable à l'Agrion et au Campagnol (photo PNR LAT).	6
Figure 8 : Localisation des stations de baguage dans la RNR du marais de Taligny en 2023, et détail du dispositif de capture sur les stations Gestion et Rozo (source : rapport de suivi 2023 STOC capture S. Courant).	8
Figure 9: Abondance relative des communautés d'oiseaux nicheurs dans l'échantillon de la station Gestion (source : rapport de suivi 2023 STOC capture S. Courant).	9
Figure 10: Pie-grièche écorcheur (photo PNR LAT)	9
Figure 11: Travées dans la roselière et Rousserolle effarvate capturée pour être baguée (photos PNR LAT).	10
Figure 12 : Localisation des mares suivies en 2023 pour les amphibiens.	11
Figure 13: Carte de répartition des stations floristiques à enjeu patrimonial sur la RNR Marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2023)	13
Figure 14: Evolution de la surface cumulée des stations de <i>Cladium mariscus</i> sur le marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2023).	14
Figure 15: Nouvelle confluence (à gauche) et déflueance amont (à droite) le 18 décembre 2023, (photo F. BERGE, SBNM)	18
Figure 16 : Photographie lors du levé LIDAR (photo CC-CVL)	19
Figure 17 : Illustrations du rendu de l'orthophotographie prise sur la RNR du Marais de Taligny (photo Drone Expertise).	19
Figure 18 : Substrat minéral du fond du Négron, favorable à une bonne diversité des espèces (photo Hydroconcept).	20
Figure 19 : Plan des clôtures concernées par les travaux de réfection (source CC-CVL).	22
Figure 20 : Démontage d'une partie des clôtures (photo CC-CVL).	23
Figure 21 : Génisses dans les pâtures du marais (photo PNR LAT).	25
Figure 22: Localisation des parcelles pâturées	24
Figure 23: Photographie de la clôture après les intempéries survenues en juin (photo CC CVL)	26
Figure 24 : Le broyage de fin de saison permet de contenir l'implantation des ligneux sur les pâtures (photo CC-CVL).	27
Figure 25: Exemple de sureau ayant été abattu (photo CC-CVL).	28
Figure 26: Photographie de l'intervention de fauche des chardons dans la réserve (photo CC-CVL).	29
Figure 27: Piégeage de ragondins sur la réserve à l'aide des cages connectées (à gauche) et écrevisse de Louisiane (à droite), 2 espèces exotiques à surveiller (photo PNRLAT).	31
Figure 28: Photographies des travaux menés sur les ronciers le 09 et le 25 septembre dans la parcelle pâturée n°2 (photo CC-CVL).	33
Figure 29 : piquetage d'implantation du futur sentier de découverte sur platelage au sein de la saulaie (photo PNRLAT).	37
Figure 30 : Extrait du film « ENS Marais de Taligny » (© R. Saudubois – Coco production).	39
Figure 31: illustrations de Benoit PERROTIN réalisées sur le marais de Taligny (© Benoit PERROTIN).	40

Remerciements

La mise en œuvre du plan de gestion d'une réserve ne peut se réaliser sans la participation d'un nombre important de personnes, d'acteurs et de partenaires, qui contribuent tous à la réalisation de ce projet.

Nous remercions ainsi :

- L'ensemble des membres du comité consultatif de la réserve pour leur participation aux comités et leurs contributions ;
- La commune propriétaire du site et les élus de la Roche-Clermault, M. le Maire Jérôme FIELD, M. Guillaume LAMBERT et M. Nicolas MANCEAU ainsi que la secrétaire de mairie Mme Brigitte ROY ;
- La Communauté de Communes de Chinon, Vienne et Loire propriétaire et cogestionnaire du site et ses élus, M. le Président Jean-Luc DUPONT, M. Thierry DEGUINGAND et M. Vincent NAULET ;
- Le PNR Loire-Anjou-Touraine cogestionnaire du site et ses élus : Mme la Présidente Sophie TUBIANA, M. Jean-Michel MARCHAND ;
- Le Syndicat des Bassins du Négron et du St Mexme : M. le Président Vincent NAULET et le technicien de rivières M. Fabien BERGE ;
- L'exploitant agricole M. Jérôme TURQUOIS pour la mise à disposition de ses génisses sur le marais de Taligny ;
- Les partenaires techniques sur le suivi et l'entretien du marais : M. Philippe BILLARD (CPIE), M. Clément COROLLER (CPIE), M. Sylvain COURANT, M. DELAUNAY (association de chasse), M. Rémi DUPRE (CBNBP), M. Bruno LESAGE (OFB37), M. Christian MAUPOINT (association de chasse) et M. Mathis PRIOUL (CPIE), M. Léo FERISSE et son équipe (Entraide et Solidarité) ;
- Les agents du PNR Loire-Anjou-Touraine pour leur aide et participation à la gestion de la réserve : Mmes Virginie BEHLANAFI, Sophie BERTHONNEAU, Nathalie JUBERT, Bénédicte DESIDERI, MM. Guillaume DELAUNAY, Corentin PREZEAU ;
- Les agents de la CC Chinon, Vienne et Loire pour leur aide et participation à la gestion de la réserve : Mmes Marie-Lyse ALBERT, Sandra ARSONNEAU, Claire GUILLOTEAU, MM. Raynald SALLARD et Jérôme RAIMBAULT.
- Les bénévoles naturalistes qui participent aux différents suivis de la réserve ;
- Les partenaires financiers pour leur soutien sans lesquels aucune des opérations ne pourraient être réalisées : L'Europe (fond FEADER), la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Indre-et-Loire.

Contexte de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny

Le marais de Taligny se situe dans le sud-ouest de la Touraine au cœur du pays de Rabelais sur la commune de La Roche-Clermault (37), à environ 10 km au sud-ouest de Chinon. Ce marais constitue la partie aval du bassin versant du Négron, dernier affluent en rive gauche de la Vienne.

Les différents diagnostics réalisés sur ce territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle ont permis l'inscription du marais au schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 21 septembre 2012 sur 85 ha englobant tout le fond de vallée. Dans la continuité de cette démarche de protection de zone humide, une démarche de classement de ce site en Réserve naturelle régionale (RNR) a abouti le 14 février 2014 sur un premier périmètre de réserve de 19,7 hectares accompagné d'un plan de gestion de 6 ans (2015 – 2020). Celui-ci a permis la réalisation des premières actions de gestion, de suivis naturalistes et scientifiques et surtout, entre 2019 et 2020, d'importants travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau au sein de la réserve pour rétablir l'hydraulicité du marais.

Entre 2020 et 2021, une évaluation de ces 6 années de gestion de la réserve a été réalisée ainsi que la rédaction d'un nouveau plan de gestion sur 12 ans (2022-2033), intégrant une extension de la réserve de 15 hectares, située au nord du périmètre initial.

Le 18 mars 2022, la commission permanente du conseil régional a délibéré en faveur du nouveau périmètre de la RNR « Marais de Taligny », portant cette dernière à une surface totale de **35.4 ha** (voir figure 2) avec un plan de gestion co-porté par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine sur 12 ans.



Figure 1: Vue du centre du marais de Taligny réhumidifié suite aux travaux de restauration (2022, photo F. BERGE-SBNM)

Introduction et contexte de l'année 2023

L'évaluation annuelle du plan de gestion est l'occasion de faire le bilan détaillé des opérations de l'année écoulée, afin de préciser le plan de travail de l'année suivante. L'évaluation précise l'état d'avancement des opérations (non réalisées, en cours ou réalisées) en expliquant les raisons du retard ou du report, de l'écart entre les coûts prévus et réels, les résultats du suivi d'efficacité (succès ou échec de l'opération). Elle permet d'évaluer la qualité des opérations au regard des objectifs fixés à court, moyen ou long terme, dans le plan de gestion de la réserve. Enfin, ce bilan permet également de justifier certaines modifications ou actions supplémentaires à prévoir.

L'année 2023 constitue la seconde année de mise en œuvre du plan de gestion sur le nouveau périmètre élargi de la réserve. Le programme prévoit ainsi la continuité des actions de gestion courante du site et de mise en place des suivis naturalistes (dont certains réalisés depuis presque 10 ans !) et permet ainsi d'avoir un regard objectif sur l'effet des différentes actions sur la biodiversité de ce milieu exceptionnel et sensible.

Cette année est marquée également par l'engagement des travaux visant, à terme, de permettre au public de découvrir plus facilement ce site intrigant et y découvrir son rôle important, tant pour la préservation de notre ressource en eau, que pour les nombreuses espèces qui y vivent.

Ainsi, dans la continuité des évènements majeurs qui ont eu lieu sur la réserve ces dernières années (travaux de restauration, renouvellement et extension de la réserve), l'engagement des travaux pour l'ouverture du site au public constituera à la fois une des étapes clés dans la vie de la réserve et l'aboutissement d'années de préparations et de concertations pour définir et donner vie à ce beau projet.

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans la participation et l'engagement des structures gestionnaires et partenaires du site et des équipes élues et techniques qui suivent et animent le plan de gestion depuis des années.



Figure 3: Pâtures du marais de Taligny – mai 2023 (photo PNR LAT)

A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2023

L'année 2023 est la neuvième année de gestion de la RNR et de l'ENS du « Marais de Taligny » depuis sa création en 2014.

Elle est également la seconde année de mise en œuvre du nouveau document de gestion pour la période 2022-2033.

L'ensemble des opérations présentées ci-après ont été validées par les membres du comité consultatif de la RNR lors de la session du 5 mai 2023 et font partie intégralement de la nouvelle déclinaison des enjeux/OLT/OO¹ du plan de gestion présenté ci-après (voir figure 4).

Dans le cadre de la nouvelle convention de cogestion pour la période 2022-2027, la mise en œuvre des actions de gestion a été confiée aux 2 cogestionnaires historiques du site :

- **La Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire**, pour les actions de « *restauration, d'entretien et de valorisation touristique. Cette prise en charge se caractérise par la maîtrise d'ouvrage des actions préalables (autorisations administratives, études techniques préalables des projets) et l'exécution des actions. La Communauté de communes portera également les actions liées à l'animation administrative de la RNR, à la mise en œuvre des actions pédagogiques, à la communication et à la surveillance du site* ».
- **Le PNR Loire-Anjou-Touraine**, pour les « *missions d'études et de suivis naturalistes du site, des aspects scientifiques, de l'évaluation annuelle et de l'organisation des comités scientifiques et consultatifs de la RNR, il assistera également la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire à la mise en œuvre des actions qui lui sont dévolues en tant qu'assistant au maître d'ouvrage* ».

Depuis 2018, le Syndicat de Bassin du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) s'est vu transférer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) par la CC-CVL et la Communauté de Commune du Pays Loudunais (CC-PL), pour la Vienne aval et ses affluents. De ce fait, tous les travaux liés à l'hydraulique sur le marais de Taligny sont maintenant suivis et mis en œuvre par le SBNM qui devient ainsi un nouvel intervenant sur la réserve.

¹ OLT : Objectif à long terme

OO : Objectif opérationnel



Figure 4: Déclinaison des enjeux/objectifs long termes) Objectifs opérationnels du plan de gestion 2022-2033

Les opérations prévues pour l'année 2023 et validées par le comité consultatif du 5 mai 2023 sont :

Opérations annuelles initialement prévues pour 2023	Code PdG 2022-2033
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	CS2
Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie	CS3
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	CS7
Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	CS8
Reconduction du programme de suivi des Amphibiens	CS9
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	CS11
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15
Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe	CS17
Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	CS18
Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)	CS19
Mise en place et suivi d'un éco-compteur	CS20
Révision du plan de pâturage	EI1
Demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme pour la création du cheminement et des accès à la réserve	EI2
Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	EI3
Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve	EI5
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	IP1
Entretien du parc de clôture	IP2
Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage	IP3
Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)	IP7
Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve	IP8
Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	IP11
Suivi et régulation des EEE faune (Ragondins / Ecrevisses exogènes /Xénopes)	IP12
Suivi et régulation des EEE flore	IP13
Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords	IP14

Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	IP15
Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)	IP16
Entretien des abords des zones ouvertes au public	CI1
Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)	CI3
Conception et installation de panneaux d'informations réglementaires	CI4
Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	CI5
Installation d'une signalétique routière	CI6
Conception et installation des outils d'interprétation	CI7
Conception, diffusion et promotion de supports de communication	CC1
Développement d'un programme d'animations à destination du public	CC2
Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site	PA1
Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	PA2
Développement de projets éducatifs avec les scolaires	PA3
Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites	MS1
Organisation et participation aux comités consultatifs	MS2
Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	MS3
Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs	MS4
Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	SP2

SP : Surveillance du territoire et Police de l'environnement

CS : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

EI : Prestations de conseils, études en Ingénierie

IP : Intervention sur le Patrimoine naturel

CI : Création et maintenance d'Infrastructure locale

MS : Management et Soutien

PA : Prestation d'accueil et d'Animation

CC : Création de supports de Communication et de pédagogie

B –Evaluation des opérations réalisées en 2023

I – Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution

Pour toutes les actions de suivis naturalistes ou d'études, celles-ci bénéficient de rapports détaillés des protocoles, prospections, analyses et conclusions répartis en 4 documents distincts :

- « Suivis naturalistes de la RNR et de l'ENS du marais de Taligny – 2023 » réalisé par le CPIE TVDL² pour l'action CS9 et 15 ;
- « Suivi des oiseaux nicheurs par baguage – Programme STOC-captures (MNHN³) – Suivi réalisé dans le cadre du plan de gestion de la RNR/ENS du marais de Taligny (actions CS7 et CS8) - Saison 2023 » par Sylvain Courant, naturaliste.
- « Prestations de suivis naturalistes du marais de Taligny (RNR et ENS) - Années 2023-2024 - Opération CS19 : Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBG-DCE et IBD) », réalisé par Hydroconcept ;
- « Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2023 », PNR LAT ;

1) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces

- **CS2 : Veille patrimoniale et inventaires complémentaires**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : PNR LAT

Participants : URCPIE.

L'objectif de l'action est de favoriser la collecte de données complémentaires sur le marais de Taligny et ainsi développer les connaissances sur la diversité patrimoniale du marais et sur des groupes taxonomiques rares ou peu étudiés (bryophytes, champignons, gastéropodes...).

Cette action est mise en place par des suivis simples permettant de maintenir une pression d'observation orientée vers les taxons patrimoniaux : suivis par photo-piège de la faune, suivis et inventaires ponctuels lors des interventions sur site et interventions de naturalistes (dans le cadre de sorties organisées) pour compléter les listes (bryophytes, fonges, ...).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5 jrs	4.4 jrs

Analyse :

En 2023, une formation organisée par L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) sur le thème des micromammifères a été organisée entre le 10 et 12 octobre 2023 sur le marais de Taligny. Cette formation, encadrée par Mme Hélène DUPUY, experte mammologiste, a bénéficié de l'autorisation du comité consultatif et d'une dérogation préfectorale pour la capture avec relâché sur place de micromammifères protégés (Campagnol amphibie) ...

² CPIE TVDL : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Touraine Val de Loire.

³ MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

Le bilan de la formation est intéressant, car il a permis de recenser 6 espèces différentes dont 2 nouvelles espèces pour la réserve :

- *Apodemus flavicollis* (Melchior, 1834) – Mulot à collier (*nouvelle espèce*) ;
- *Apodemus sylvaticus* (Linnaeus, 1758) – Mulot sylvestre ;
- *Arvicola sapidus* (Miller, 1908) - Campagnol amphibie ;
- *Clethrionomys glareolus* (Schreber, 1780) – Campagnol roussâtre (*nouvelle espèce*) ;
- *Microtus arvalis* (Pallas, 1778) – Campagnol des champs ;
- *Micromys minutus* (Pallas, 1771) – Rat des moissons ;

En parallèle, la pose régulière de piège-photos par le Parc et les observations ponctuelles réalisées dans le cadre des différentes opérations menées sur la réserve, a permis de saisir de nombreuses données supplémentaires et le renouvellement d'observations de taxons parfois anciens.

Parmi les nouveaux taxons on peut noter :

- L'Œdipode automnale (*Aiolopus strepens*) ;
- L'Œcophore nervurée (*Alabonia geoffrella*) ;
- Le Carabe des bois (*Carabus nemoralis*) ;
- Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*) ;
- Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*) ;
- La Coccinelle à 22 points (*Psyllobora vigintiduopunctata*).

En tout, la somme des contributions en 2023 ont permis de recenser 80 taxons faune et flore confondus dont **8 nouveaux taxons** sur la RNR. L'inventaire de la réserve affiche ainsi en 2023 un total de **1 264 taxons** connus.



Figure 5 : Gomphe vulgaire – *Gomphus vulgatissimus*, observé sur les bords du Négron (photo PNR LAT).

Conclusions et préconisations :

L'opération CS2 permet tous les ans de compléter la connaissance naturaliste de la réserve et associe à ce travail des naturalistes extérieurs. La réserve gagne ainsi au fil des ans, des listes d'inventaires plus complètes, ce qui permet d'affiner progressivement l'enjeu de conservation de la biodiversité de la réserve.

Il convient ainsi de continuer, de façon cadrée comme cela a été le cas pour la formation micromammifères, à encourager la réalisation de journées de prospections avec des bénévoles et de continuer la veille assurée par les cogestionnaires dans le cadre de leurs missions de terrain.

- **CS3 : Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydraulique : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie.**

Réalisation :

Maitrise d’ouvrage : PNR LAT

Participants : CC-CVL

Suite à la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique du Négron et du fossé central, il est nécessaire de connaître l'évolution des populations d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et de Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) par des suivis protocolés simples et redondants afin d'évaluer la résilience de ces espèces patrimoniales qui ont pu être impactées durant la campagne de travaux.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	6 jr	4.5 jr
CCCVL	Non prévu	1 jr

Analyse :

Les suivis ont été mis en place par une prospection des cours d'eau (Négron, Quincampoix et fossé central) traversant la RNR.

La prospection a été réalisée à pied, en waders, dans le lit des cours d'eau. Une recherche des indices de présence de Campagnol amphibie est effectuée (crottiers, terriers, réfectories...) par une fouille dans les hélophytes en berges (roseaux, iris, carex). Chaque indice trouvé est relevé au GPS.

Dans le même temps, sur les linéaires de cours d'eau parcourus, les individus d'Agrions de Mercure sont dénombrés. Pour des raisons de difficulté d'identification des femelles, seuls les mâles ou les tandems (phase où les mâles et femelles sont accrochés ensemble pour mener l'accouplement) sont recensés. Les observations sont toutes saisies au GPS et restituées sous une cartographie de synthèse.

Les prospections ont été réalisées sur 3 journées (31/05/2023, 12 et 26/06/2023), par M. Bastien MARTIN appuyé par Mme Pauline SILVERT.

Pour le Campagnol amphibie, la prospection a permis de recenser 141 indices de présences du campagnol amphibie, dont 92 crottiers, 47 réfectories et 2 terriers.

L'espèce est visiblement bien présente sur presque l'ensemble du marais de Taligny. Par rapport au suivi effectué avant travaux en 2017, des secteurs de présence relevés à l'époque sont aujourd'hui toujours colonisés par l'espèce avec une activité très marquée sur le Négron entre le Pont de la réserve et Moulin Cirais et sur presque l'ensemble du bief entre la nouvelle confluence (ex-pont canal aujourd'hui détruit) à remonter jusqu'au moulin de Vrilly.

Point important cette année ; une importante présence de l'espèce sur le bras de l'Alleud (fossé central en aval de la nouvelle confluence) où toute la seconde moitié jusqu'à la confluence avec le Quincampoix est très colonisée par l'espèce. Un terrier y a d'ailleurs été trouvé.



Pour l'Agrion de Mercure, 514 individus imagos ont été dénombrés, répartis en 445 mâles et 69 tandems. L'espèce a été contactée sur presque l'ensemble des linéaires de cours d'eau qui présentent des faciès correspondant à la phénologie de l'espèce, à savoir, des secteurs de cours d'eau à débit lent avec une végétation de berge héliophytique ensoleillée et variée avec un couvert arboré absent ou très ponctuel. Au cours de la prospection des secteurs très favorables ont été identifiés comme le Négron en amont de moulin de Vrilly (plus de 150 individus), la nouvelle confluence (env. 100 individus) ou comme pour le Campagnol amphibie, le fossé central en aval de la confluence sur le secteur « Alleud » avec environ une centaine d'imagos recensés, ce qui constitue un nouveau secteur où l'espèce n'était pas présente en 2017.

Figure 6 : Agrion de Mercure - *Coenagrion mercuriale* (photo PNR LAT).

Conclusions et préconisations :

Le suivi a permis de conclure que les 2 espèces Agrion de Mercure et Campagnol amphibie n'ont pas été impactés durablement par les travaux de restauration. Bien au contraire, les travaux ont été profitables au 2 espèces grâce à la création/maintient d'habitats favorables sur une grande partie du marais de Taligny ce qui se traduit par une augmentation du linéaire de cours d'eau occupé par ces dernières (+ 30% pour le Campagnol amphibie et +25% pour l'Agrion de Mercure) par rapport au suivi réalisé en 2017.

Le maintien des habitats favorables pour ces 2 espèces, à savoir, des linéaires de cours d'eau avec



des berges en pentes douces, une végétation héliophytique dominante, peu couverte par la ripisylve et des herbiers aquatiques, constituent des milieux favorables aux deux espèces.

Il conviendra donc de maintenir en l'état ces zones, en évitant un embroussaillage ou une plantation trop proche de la berge, notamment sur les secteurs du bras de l'Alleud, du Négron (aval et amont de Vrilly) et sur l'amont du Pont de la réserve.

Figure 7 : Tronçon du bras de l'Alleud - Végétation herbacée diversifiée et ensoleillée favorable à l'Agrion et au Campagnol (photo PNR LAT).

Il conviendra également de réaliser ponctuellement des sessions de recherches d'indices de présence du Campagnol amphibie ou de présence d'imagos d'Agrion de Mercure, en particulier sur les secteurs de forte présence. Ces observations ponctuelles pourront être faites dans le cadre de la réalisation d'autres suivis, ce qui permettra d'assurer une veille sur la présence de ces espèces dont le marais de Taligny constitue véritablement une zone « source » pour maintenir d'autres populations locales plus fragiles.

- **CS7 et CS8 : Reconduction du programme de baguage d’oiseaux STOC⁴-capture et mise en place du STOC-rozo**

Réalisation :

Maîtrise d’ouvrage : PNR LAT

Prestataire : Sylvain COURANT – Naturaliste indépendant.

La station STOC-capture est composée de 9 filets qui sont placés dans le marais tous les printemps depuis 2013.

Les 3 sessions de captures ont été réalisées les matinées du 15 mai, 15 juin et 6 juillet conformément aux préconisations émises dans le plan d’action 2022-2033 de la RNR. Ces dates restent identiques d’une année sur l’autre, dans la limite de conditions météorologiques satisfaisantes (pas de pluie, pas de vent). Depuis 2021, la station historique de capture prend l’appellation de « STOC-gestion ». En effet, à la suite des importants travaux de restauration hydromorphologique des cours d’eau de la RNR, les effets sur des modifications des habitats (devenus plus humides) peuvent influencer les cortèges des passereaux du site. La station de STOC-gestion permettra ainsi de mesurer ces effets.

Créée en 2022, une nouvelle station STOC a été implantée dans la zone de roselière de la partie sud de la réserve.

Cette nouvelle station suit le protocole du « STOC-rozo » établi par le MNHN et est composée de 10 filets disposés en « X » au cœur de la roselière et vont permettre de suivre les passereaux nicheurs inféodés aux roselières, dont peu de données sont disponibles actuellement sur le site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5 jrs	4.9 jrs
CC-CVL	Non-prévu	3 jrs

Montant consacré à l’opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 360 € TTC	3 360 € TTC

⁴ STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs

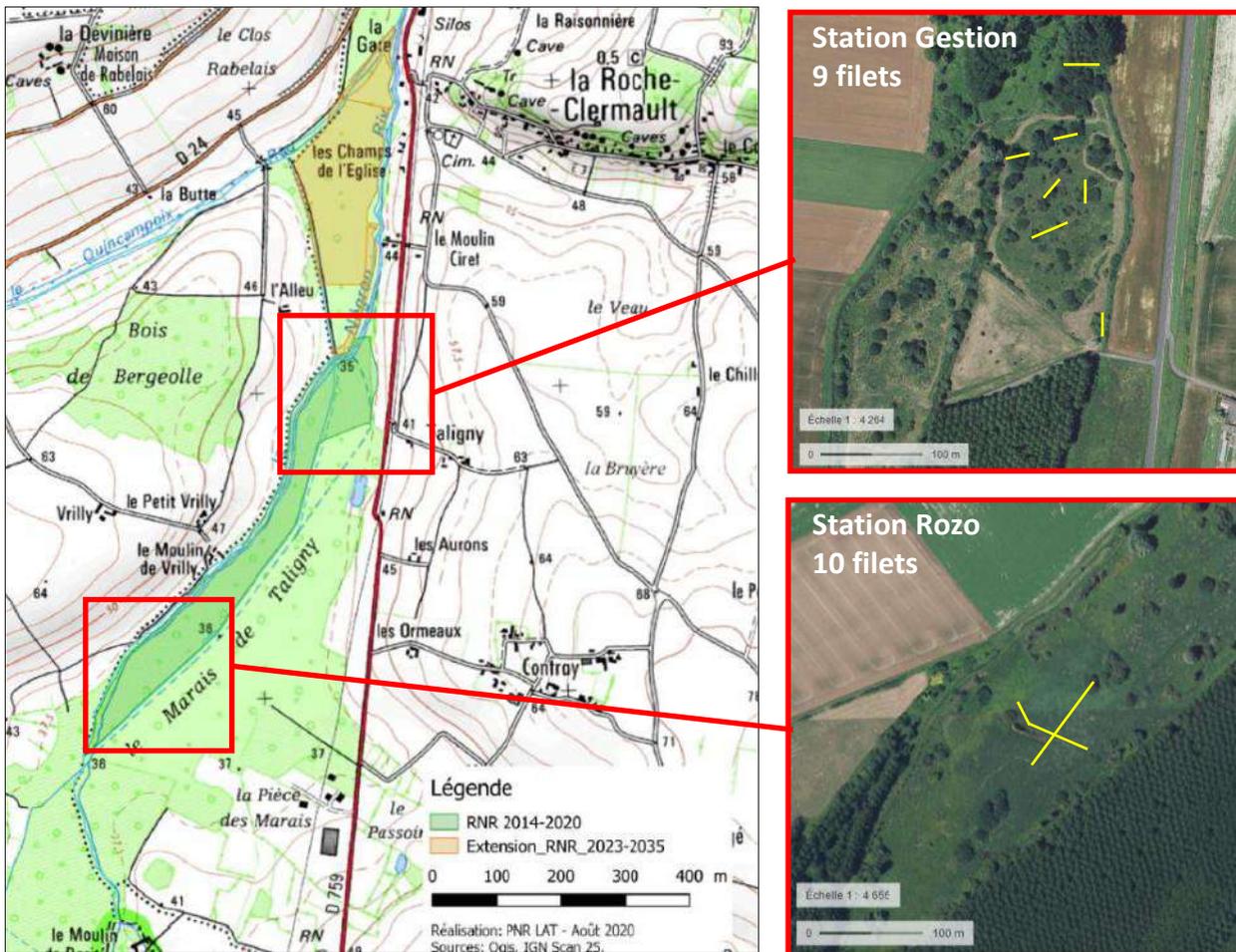


Figure 8 : Localisation des stations de baguage dans la RNR du marais de Taligny en 2023, et détail du dispositif de capture sur les stations Gestion et Rozo (source : rapport de suivi 2023 STOC capture S. Courant).

Analyse :

Pour la station de STOC-gestion 173 captures de passereaux réalisées dont 142 ont été bagués. Cela constitue une des meilleures saisons enregistrées, 2017 étant l'année record (164 baguages et 35 contrôles).

Comme en 2022, le cortège dominant reste celui des espèces de « milieux forestier » qui augmente et pour la première fois depuis les travaux de restauration hydromorphologique de 2020, le cortège des espèces paludicoles (milieux humides) est en baisse. Cette proportion est influencée par le bon succès de reproduction des couples d'oiseau nicheur en particulier ceux dit forestiers dont les jeunes sont nombreux à être capturés en juin et juillet.

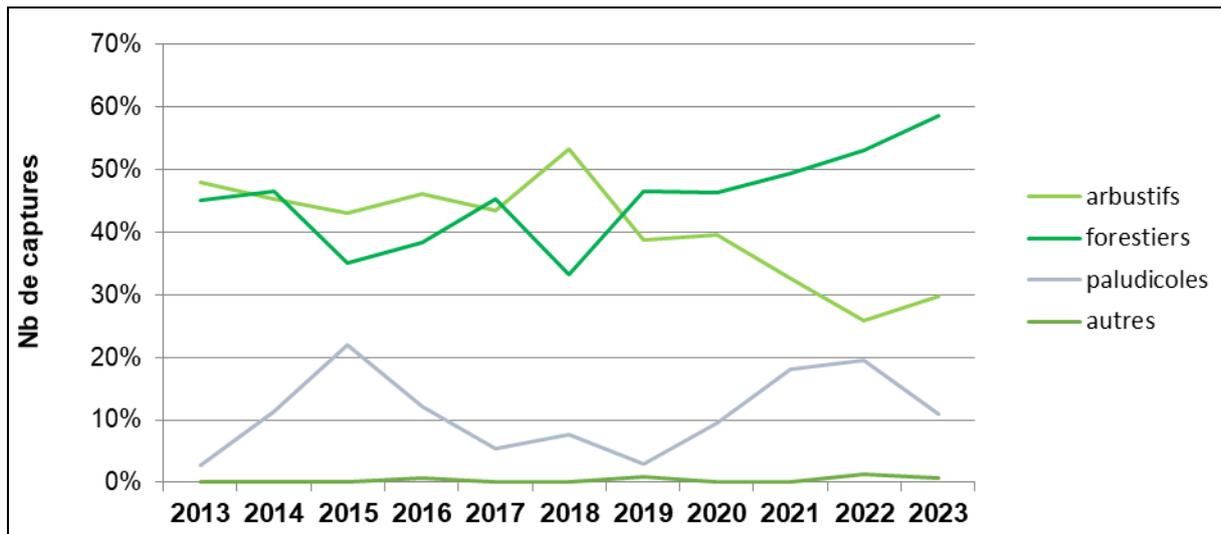


Figure 9: Abondance relative des communautés d'oiseaux nicheurs dans l'échantillon de la station Gestion (source : rapport de suivi 2023 STOC capture S. Courant).

2023 est également marqué par le retour de la Pie-grièche écorcheur avec la capture de deux adultes, une donnée intéressante pour cette espèce à forte valeur patrimoniale sur le marais. Enfin, il est à noter que la RNR accueille plusieurs espèces nicheuses, au statut précaire à l'échelle nationale comme le Verdier d'Europe, la Linotte mélodieuse et le Chardonneret élégant. Le suivi permet également de mettre en avant un succès de reproduction en progression sur la RNR. En effet, la proportion de jeunes est en augmentation notamment sur les migrateurs partiels comme l'Accenteur mouchet, le Rougegorge familier et la Bouscarle de Cetti. Les résultats sont plus mitigés pour les migrateurs transsahariens, mais il est difficile d'estimer si c'est lié à un décalage phénologique (les migrateurs partiels profitant d'hiver plus doux, peuvent se reproduire plus vite au printemps).



Figure 10: Pie-grièche écorcheur (photo PNR LAT)

Pour la station de STOC-rozo, suite au test d'implantation réalisé en 2022 sur la roselière sud de la réserve, il a été décidé de conserver cette dernière et de renouveler le protocole « rozo » pour les prochaines années. Ainsi, trois sessions se sont déroulées le 16 mai, 16 juin et 7 juillet et ont permis la capture de 103 passereaux (79 baguages et 23 contrôles).

Comme en 2022, la Rousserolle effarvate domine largement avec 50 captures sur les 16 espèces recensées durant le suivi. Cette année, le Pouillot véloce est bien présent (13 captures), suivi par la Fauvette grisette (9 captures).

On notera également la capture d'un Phragmite des joncs qui était probablement un adulte en migration tardive. De plus, 1 Bruant des roseaux adulte a été capturé (et 2-3 mâles chanteur entendu), ce qui constitue une donnée intéressante pour ce nicheur rare en danger de disparition en France.

Les captures de Rousserolles effarvates confirment les estimations de l'année dernière et la fourchette de densité de l'ordre de 50 à 100 couples/ha au sein de la roselière.

Le taux de reproduction des jeunes de Rousserolles est également estimé à 22% et est donc en augmentation par rapport aux précédentes années.



Figure 11: Travées dans la roselière et Rousserolle effarvate capturée pour être baguée (photos PNR LAT).

Conclusions et préconisations :

Les résultats du STOC gestion ces dernières années, avaient montré une réponse rapide des effets des travaux de restauration hydromorphologique sur les communautés de passereaux paludicoles. Mais les résultats de 2023 démontrent que cela reste fragile ce qui laisse supposer une baisse d'abondance relative de ces espèces. En effet, la modification de gestion reste limitée et principalement axée sur du pâturage. Sur le site, une lame d'eau est présente mais localisée sur les abords du fossé central, de fait, seule la végétation arbustive a dépéri sur ces zones, ce qui a entraîné un déclin des oiseaux dit « arbustifs ». Il conviendra de suivre l'évolution des autres cortèges les prochaines années notamment pour les passereaux « forestiers » qui sont en augmentation.

Il sera intéressant de prévoir un renforcement des linéaires de haies autour du marais et sur les zones plus « sèches » ainsi qu'un rajeunissement d'une partie des bosquets de saules.

Le STOC rozo affiche des résultats intéressants et confirme l'intérêt pour la Rousserolle effarvate et la diversité des espèces fréquentant la roselière. L'état de la roselière semble bon et favorable pour l'accueil des passereaux.

• **CS9 : Reconduction du programme de suivi des amphibiens**

Réalisation :

Maîtrise d’ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Cette action a été confiée en prestation au CPIE TVDL qui a rédigé un rapport de suivi :

- « *Suivis naturalistes de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Taligny - 2023* ».

En s'appuyant sur les suivis anciennement réalisés et sur le protocole POP Amphibiens, des inventaires chercheront à établir la composition du peuplement d'amphibiens afin de déterminer la spécificité de ce dernier sur la RNR. L'ensemble des habitats favorables doivent être intégrés au protocole qui sera mis en place.

Trois passages sont réalisés sur 4 mares pour obtenir un aperçu fiable de la diversité des espèces reproductrices.

Reconnaissance des chanteurs à l’ouïe et à vue (inventaires crépusculaire et nocturnes), recherche et détermination des pontes, larves, immatures et adultes, pose de nasses pour la capture des amphibiens adultes reproducteurs.

Le suivi a été réalisé selon les dates et méthodes suivantes :

- 1^{er} passage le 13/03/2023, visite de jour, recherche à vue et l’ouïe ;
- 2^{ème} passage entre le 17 et 18/04/2023, visite de nuit, avec pose de nasses (piégeage sur une nuit) et recherche à vue et l’ouïe ;
- 3^{ème} passage le 5 et 6/07/2023, visite de jour, avec pose de nasse sur la nuit du 5 au 6.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.3* jr

Montant consacré à l’opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 592 € TTC	2 592 € TTC

*Temps cumulé avec le suivi de l’action CS15

Analyse :

Le suivi a permis de recenser 4 espèces d’amphibiens sur la RNR :

- La Rainette verte – *Hyla arborea* ;
- La Grenouille rieuse – *Pelophylax ridibundus* ;
- Le Triton palmé – *Lissotriton helveticus* ;
- La Grenouille agile – *Rana dalmatina*.

Le cortège des amphibiens est dominé par la Grenouille rieuse (83 données), suivi par le Triton palmé (66 données), la Grenouille agile (30 données) et enfin la Rainette verte (7 données). Les mares les plus intéressantes se situent essentiellement dans la roselière sud et sur la parcelle 1 pâturée (derrière l’ancienne cabane des poneys). Ces zones semblent très favorables pour les Rainettes vertes et les Tritons palmés qui semblent avoir progressés en effectif vis-à-vis des suivis réalisés en 2017.



Figure 12 : Localisation des mares suivies en 2023 pour les amphibiens.

De manière générale, les travaux effectués en 2019 avec la création et/ou le recreusement des mares semblent avoir été très bénéfiques pour ces populations.

Espèce cependant absente des relevés en 2023, le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) n'a pas été revus.

Enfin, espèces à surveiller, les écrevisses américaines et de Louisiane semblent de plus en plus présentes sur le site. Leurs impacts par prédation directe et indirecte (concurrence alimentaire) peut-être très néfaste sur le site.

Conclusions et préconisations :

La reconduction de ce suivi devrait permettre de pouvoir comparer des résultats obtenus selon un même protocole. Le cortège reste constitué des espèces les moins exigeantes d'amphibiens. Cependant, le contexte géographique du site implique une recolonisation du site presque exclusivement par la vallée du Négron, qui a récemment fait l'objet d'une importante campagne de travaux, d'une part, et qui se situe dans un contexte où le paysage est largement dominé par les peupleraies et les grandes cultures. Il semble peu probable que le cortège évolue de manière conséquente. Il est toutefois possible de renforcer les populations des espèces existantes et chercher à développer les espèces comme la Rainette verte ou le Pélodyte ponctué.

Ce dernier sera à rechercher dans les zones de débordement du fossé central, qui coïncide avec ses habitats de prédilections pour sa reproduction. La protection de ces zones vis-à-vis du pâturage est intéressante à ce titre, via la reprise du linéaire du clôture et l'implantation nouvellement prévue. La présence de zones de dépressions ennoyées momentanément est également en faveur de l'espèce. La récente création/restauration de mare n'implique pas de préconisations spécifiques actuellement mais une veille concernant les écrevisses américaines et leur développement sera à prévoir, notamment par un piégeage ponctuel avec des nasses appâtées.

- **CS11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

L'action consiste à réaliser des prospections ciblées sur les espèces floristiques patrimoniales afin de préciser la taille et la répartition des populations, et ainsi de mieux considérer ces espèces dans le cadre de la gestion mise en place.

Cette action est réalisée tous les ans depuis 2015 par une visite de terrain sur l'ensemble des stations connues, issues de la cartographie de 2010.

Cette opération était déjà réalisée dans le cadre du 1er plan de gestion et avait fait l'objet d'un bilan en 2020 (B. BESSE, 2020).

Après une année sans mise en œuvre (2021) pendant la transition entre les 2 plans de gestion, l'opération a été reprise avec des nouvelles modalités, à savoir :

- Années impaires : actualisation de la cartographie sur SIG des stations d'espèces végétales patrimoniales (espèces en priorité A et B dans le plan de gestion) ;
- Années paires : suivi spécifique des stations de *Schoenoplectus tabernaemontani*, dénombrement, géoréférencement et recherche de nouvelles stations. Prospections et description des stations menées en partenariat avec les structures référentes régionales (CBNBP, PNR LAT, SBL...).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5.5 jrs	1.9 jrs

Analyse :

Les relevés de 2023 ont permis de recenser les 4 espèces floristiques en enjeux patrimoniale de la RNR, à savoir :

- Le Jonc des chaisiers glauque - *Schoenoplectus tabernaemontani* (valeur patrimoniale de niveau A) ;
- La Marisque - *Cladium mariscus* (valeur patrimoniale de niveau B) ;
- Le Pigamon jaune - *Thalictrum flavum* (valeur patrimoniale de niveau B) ;
- La Samole de Valérand - *Samolus valerandi* (valeur patrimoniale de niveau B).

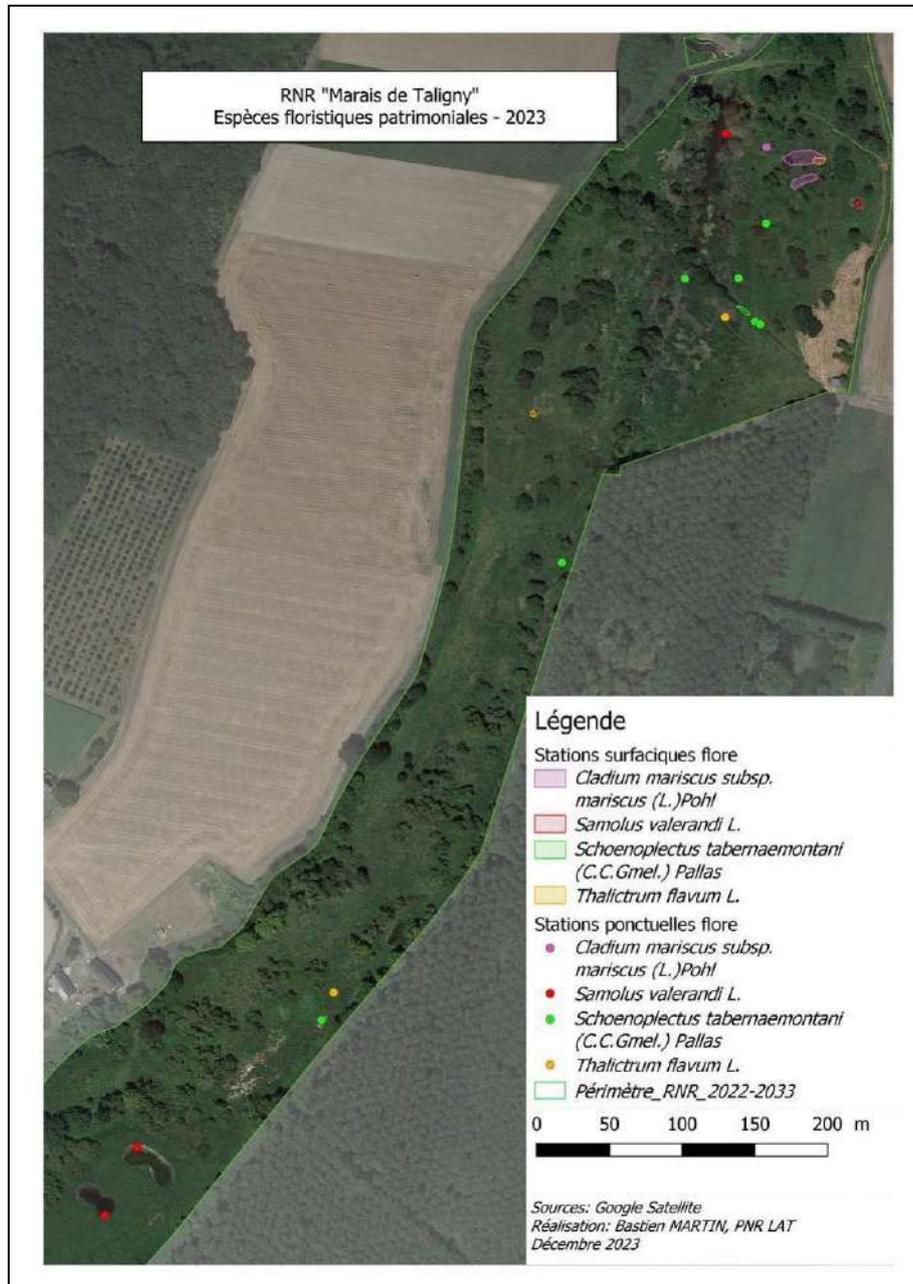
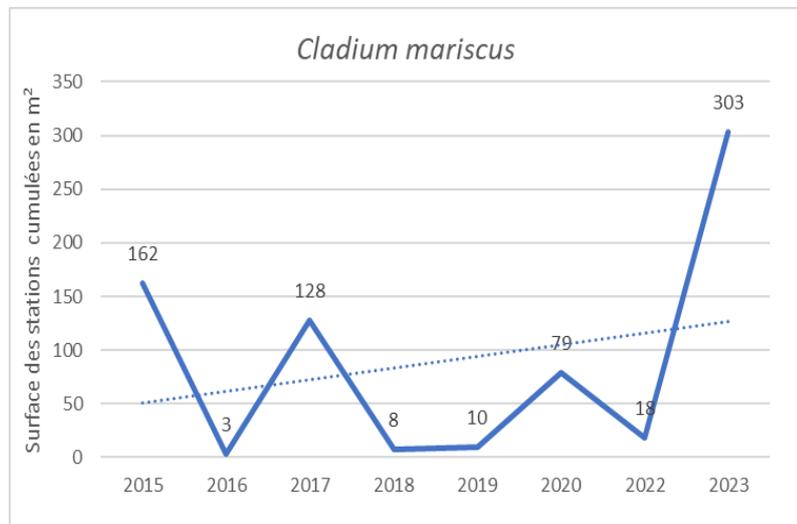


Figure 13: Carte de répartition des stations floristiques à enjeu patrimonial sur la RNR Marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2023)

Le suivi réalisé en 2023 a mis en avant des résultats plus contrastés sur la présence et l'évolution des espèces patrimoniales de la réserve vis-à-vis des résultats de l'année 2022.

En effet, plusieurs espèces ont « marqué » le pas sur leur développement, que ce soit en nombre de pieds, de stations de présence ou en surface cumulée de stations.

Ainsi, le Jonc des chaisiers glauque, la Samole de Valérand et le Pigamont jaune sont moins présents cette année, seule la Marisque donne un résultat excellent sur son développement. Une explication possible peut-être les effets de la sécheresse 2022-2023 qui ont nettement impacté les conditions d'hydrométrie du marais et ainsi créé des conditions assez défavorables pour les espèces sensibles à un niveau d'humidité élevé comme le Jonc des chaisiers glauque et la Samole de Valérand.



Néanmoins, on notera aussi un résultat intéressant pour la Marisque, espèce un peu moins sensible à la baisse d'humidité liée à la sécheresse, qui a probablement mieux bénéficié de l'absence de broyage de fin de saison en 2022 sur la parcelle 1. Sa présence est ainsi beaucoup plus importante et commence à former des stations de plus en plus denses en individus.

Figure 14: Evolution de la surface cumulée des stations de *Cladium mariscus* sur le marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2023).

Conclusions et préconisations :

Les résultats du suivi de 2023 démontrent une situation plus contrastée avec ceux de 2022 qui avaient mis en avant une situation assez favorable pour les espèces à fort enjeux comme le jonc des chaisiers glauque et la Samole de Valérand.

Il ressort que la situation reste toujours fragile pour ces espèces et dépend beaucoup des facteurs liés à la gestion propre du site (pression de pâturage, broyage de fin de saison) et aux conditions climatiques (répercussion de la sécheresse 2022-23 sur l'hydrométrie du marais).

Il est donc intéressant de continuer la mise en œuvre des préconisations sur le pâturage listées dans le plan de gestion, à savoir :

- Adapter les dates et période de mise à l'herbe des bovins selon les conditions hydrauliques pour éviter un surpâturage (ou l'inverse) et le définir dans une nouvelle convention de gestion avec l'éleveur (voir action EI1) ;
- Continuer le broyage de fin de saison de manière alternée sur les deux parcelles (1 année sur 2), ce qui semble être favorable pour les espèces comme la Marisque.

La réalisation du suivi multi-espèces en 2025 permettra de mieux estimer les effets des ces actions.

2) Evaluer les pratiques de gestion et de restauration terrestre

- **CS15 : Evaluation annuelle des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les orthoptères**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Cette action a été confiée en prestation au CPIE TVDL qui a rédigé un rapport de suivi :

- « *Suivis naturalistes de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Taligny - 2023* ».

Il s'agit d'un des suivis les plus anciens, effectué sur le site tous les ans depuis 2015. Il a pour objectif d'étudier l'impact de la mise en œuvre de la gestion des surfaces pâturées et/ou fauchées de la réserve en se basant sur les anciens suivis de la végétation (habitats) et du peuplement Orthoptérique (indicateurs de l'état de conservation des milieux ouverts).

Ce suivi est réalisé tous les ans via des relevés phytosociologiques avec des quadrats (15) au sein de groupements végétaux homogènes situés dans les parcelles pâturées.

Selon les années (2023, 2026, 2028, 2031), un suivi des Orthoptères est fait avec réalisation de transects selon la méthode des ILA (Indice Linéaire d'Abondance).

En 2023, les relevés ont été effectués le 7 août 2023 par le suivi des 15 quadrats de flore et le suivi de 5 transects pour les orthoptères.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jrs	0.3* jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 592 € TTC	2 592 € TTC

*Temps cumulé avec le suivi de l'action CS9

Analyse :

Pour la flore :

Il s'agit du neuvième suivi réalisé sur le site et selon le même protocole. Les résultats sont très proches de ceux de 2022 les évolutions du milieu tendent à se stabiliser 3 ans après les travaux de réhumidification. Ainsi, les quadrats sur la partie sud du marais (au sein de la roselière) n'évoluent plus et restent sous forme d'une végétation typique de roselière vigoureuse.

Les zones de mégaphorbiaies reculent progressivement sur le reste du marais pour laisser la place à une végétation plus hygrophile constituée de phalaridaies, d'iridaies et de grandes cariçaies.

Les résultats du suivi de 2023 confirment ainsi ceux de l'année précédente sur l'impact des travaux favorables pour l'humidité des sols et la végétation qui s'est implantée ensuite formant des habitats propres à un marais.

Pour les orthoptères :

Le suivi 2023 a permis de recenser 13 espèces d'orthoptères sur les 29 connues à l'échelle du site depuis 1999. Deux nouvelles espèces complètent cette année l'inventaire : le Grillon des Bois (*Nemobius sylvestris*) et le Criquet des bromes (*Euchorthippus declivus*). Au total, 114 imagos ont été recensés.

Il s'agit de la seconde meilleure année en termes de richesse spécifique (14 espèces en 2015), mais en termes d'abondance c'est également la seconde plus mauvaise (78 individus en 2018). Il

est difficile d'arriver à interpréter les raisons de cette baisse d'abondance (météo, hygrométrie des sols, pâturage ? ...).

De manière générale, le cortège reste toujours dominé par une seule espèce (*Conocephalus fuscus*) très présente dans les cariçaias qui sont elles-mêmes favorisées par les travaux de réhumidification de 2020. Cependant, les autres espèces hygrophiles restent étonnamment discrètes sans explications fondées alors que les habitats sont favorables. La présence d'une zone de végétation méso-hygrophile assez réduite entre la zone très humide (voire noyée) du centre du marais et les zones beaucoup plus rudérales (et sèche) des bordures extérieures, peut expliquer en partie cette situation de cortège orthoptérique assez pauvre en abondance.

Conclusions et préconisations :

Les conclusions et préconisations du suivi 2023 restent similaires et dans la continuité de celles de 2022.

Ainsi, les effets des travaux de 2020 ont été bénéfiques sur la végétation et les habitats au sein du marais mais ils doivent être accompagnés d'une gestion fine du pâturage et des broyages de fin de saison.

Aussi, la révision programmée du plan de pâturage (convention de pâturage et remise en état du parc de clôture) doit permettre d'améliorer cette situation avec une souplesse et une réactivité plus importante dans le pâturage du site, permettant d'éviter des effets de « surpâturage » localisés qui peuvent impacter la flore.

3) Suivre l'évolution hydro-sédimentaire des cours d'eau et fossés

- **CS17 : Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : SBNM/CC-CVL

Les travaux de restauration hydraulique engendrent l'émergence de nouveaux flux hydrauliques et sédimentaires, qu'il est important de surveiller afin d'éviter tout engorgement ou ensablement.

Une veille sur l'évolution de la végétalisation des cours d'eau et des bras, un suivi des flux sédimentaires (stock sédiments amont notamment) et un suivi de la dynamique entre sédiments et végétation doivent être mis en place.

En effet, il est important de connaître l'évolution de ces éléments afin de permettre à la réserve de bien s'intégrer dans son environnement socio-économique comme il convient de tenir compte de certains enjeux et de ne pas aggraver les risques inondation sur la peupleraie communale de la Roche-Clermault ainsi que la Zone Industrielle de la Pièce des Marais.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
SBNM	/	1 jr
CC-CVL	6 jrs	0 jr

Analyse :

Le SBNM assure une mission de veille du développement de la végétation aquatique et du flux sédimentaire dans l'attente d'un retour à un équilibre du transport sédimentaire qui durera plusieurs années suite aux travaux hydrauliques (érosion régressive des sables stockés en amont des ouvrages arasés ou supprimés).

La surveillance du flux sédimentaire passe, entre autres, par la réalisation de profils en travers calés en mètres NGF⁵ afin de connaître l'évolution des fonds sur des zones à enjeu (points hauts du réseau hydraulique). Des observations sur le terrain permettent également d'affiner ce dispositif. Enfin, un simple suivi photographique permet de diagnostiquer l'évolution de la végétation aquatique.

Conclusions et préconisations :

Ces analyses permettent notamment de juger de la pertinence de réaliser des actions visant :

- L'entretien de la végétation aquatique afin de recréer des chenaux centraux d'écoulement ;
- La suppression des vases et sables.

Aujourd'hui, il apparaît que le complexe hydraulique de Taligny n'est pas encore stabilisé et que les besoins en entretien sont annuels (voir opération IP8).

En 2023, le SBNM a mandaté l'entraide et solidarités pour entretenir la végétation aquatique sur le bras de Ciret afin de créer un chenal d'écoulement par suppression de la végétation aquatique (1,5 m de large) pendant 3 jours. La végétation aquatique au niveau du radier de la nouvelle confluence a également été supprimée afin de ne pas surélever le niveau de l'eau. L'opération sera renouvelée en 2024.

Concernant la suppression des vases et sables issus de l'érosion régressive, elle sera réalisée en 2024, ce qui nécessite un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, même sur des parties de réseau hydraulique classées fossés.

4) Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau

- **CS18 : Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Depuis 2014, l'opération était réalisée en régie par le technicien du PNR LAT avec un relevé mensuel effectué grâce au réseau de 10 piézomètres posés en 2014 et de 4 échelles limnimétriques.

En juin 2018, l'action est complétée par l'intervention d'un bureau d'étude (Terraqua). Le prestataire a posé sur le site 6 sondes automatiques de relevés de niveau d'eau (3 dans des piézomètres et 3 sur des stations limnimétriques) pour avoir un suivi très fin des variations de niveaux.

Une analyse complète du fonctionnement hydrologique du marais a été réalisée par le bureau d'étude sur la période avant travaux (2013-2019) et après-travaux (2020-2022).

Suite à la restitution de ce travail, il a été proposé de continuer le suivi mensuel des niveaux d'eau (piézométrique) et limnimétrique du marais, ainsi que le relevé régulier des sondes automatiques laissées sur place.

L'ensemble des données collectées sont compilées avec celles stockées depuis 2013 (première étude hydraulique sur le site) et permettront d'avoir une analyse du fonctionnement hydrologique du site sur une plus grande période suite aux travaux de restauration hydromorphologique du marais.

Parallèlement à ce suivi et suite à l'étude réalisée par Terraqua, il est apparu indispensable de disposer d'une topographie fine du secteur. Pour cela, la CC CVL a fait appel à l'entreprise Drone Expertise pour réaliser une cartographie LIDAR, à l'aide d'un drone, de l'ensemble de la RNR avec une précision inférieure à 5 cm en altimétrie et en planimétrie. Ces données topographiques

⁵ NGF : Nivellement Général de France

permettent notamment de réactualiser le modèle hydraulique 1D (datant de 2020) en modèle hydraulique 1D/2D ou 2D (identifiant les niveaux d'eau en champ majeur, les vitesses, ...), d'ajuster les zones de platelages et caillebotis dans le cadre de la mise en place du sentier pour la valorisation touristique et de faciliter la mise en œuvre de futurs projets de restauration du site.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	7 jrs	8.2 jrs
CC-CVL	Non prévu	15 jrs
SBNM	Non prévu	1 jr

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
CC-CVL (LIDAR)	Non prévu	6 639 € TTC

Analyse :

Un relevé mensuel est effectué par le technicien du PNR appuyé par la technicienne de la CC-CVL pour le relevé et le contrôle des sondes automatiques (relevés 1 à 2 fois par an).

De même, le technicien de rivières du SBNM effectue ponctuellement des relevés de cote de niveau d'eau sur la station RNR, ceci afin de juger de la pertinence de travaux d'entretien de végétation aquatique, ceci afin de respecter la côte « objectif » définie dans le cadre du plan de gestion des écoulements et dans le cadre du suivi sécheresse défini annuellement.



Figure 15: Nouvelle confluence (à gauche) et déflueuse amont (à droite) le 18 décembre 2023, (photo F. BERGE, SBNM)

L'ensemble des données sont stockées sur un tableur Excel pour être traitées ultérieurement.

Ce travail de visite mensuelle permet également de vérifier le bon état du réseau de suivi, l'état des écoulements et les niveaux du marais et d'adapter en conséquence les interventions d'entretien.

A noter qu'en août 2023, une des sondes limnimétrique a été vandalisée. Cette dernière ayant été retirée de son puisard et jetée dans la végétation environnante. Elle a heureusement été retrouvée plusieurs semaines après et remise en place après vérification.

Le levé LIDAR a été effectué début 2023 afin de s'affranchir autant que possible de la végétation pour garantir une certaine précision. Ces données ont été complétées par des relevés manuels au niveau des cours d'eau et sur les zones trop refermées par la végétation.

L'ensemble de ces données ont été traitées et une modélisation hydraulique 2D du marais a été réalisée par Arnaud DECAS grâce au logiciel HEC-RAS. Cette modélisation permet d'évaluer les hauteurs d'eau dans le marais et les zones submergées en tout point de la réserve. Cette modélisation a été comparée aux hauteurs en eaux réelles présentes dans le marais cet hiver suite aux précipitations et montre qu'elle semble cohérente et qu'elle fonctionne à l'échelle du marais. Cependant elle reste non finalisée faute de données d'entrée trop partielles.

Conclusions et préconisations :

Ce travail de suivi régulier permet de « bancariser » sur le long terme des données importantes sur l'évolution annuelle et interannuelle des niveaux d'eau dans le marais. L'ensemble de ces données pourront être traitées dans quelques années afin d'avoir un regard sur une longue période des effets des travaux sur le fonctionnement hydrologique du marais et de leurs effets sur la flore, les habitats et la faune de la réserve ainsi que leurs compatibilités avec les activités socio-économiques environnantes. De même, il permet de contrôler les niveaux d'eau au regard des objectifs réglementaires et permet d'ajuster les besoins annuels en entretien.

La technologie LIDAR a permis d'obtenir une base de données topographiques à jour suite aux nombreux travaux réalisés ces dernières années sur le marais. La modélisation, bien que non achevée et incomplète demeure une donnée intéressante qu'il conviendra de compléter et de préciser.

Lors du levé, l'entreprise Drone expertise a également effectué un levé multispectral permettant de mettre en évidence l'activité chlorophyllienne du site durant le mois de mai 2023 ainsi qu'une prise orthophotographie en Haute Résolution permettant de zoomer dans les moindres détails la réserve.



Figure 16 : Photographie lors du levé LIDAR (photo CC-CVL)



Figure 17 : Illustrations du rendu de l'orthophotographie prise sur la RNR du Marais de Taligny (photo Drone Expertise).

- **CS19 : Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : Hydroconcept

Le suivi est réalisé sur la même station qu'en 2018 ; au niveau du "Pont de la réserve" sur le bief du Négron en sortie de la RNR et sur la même période que le premier relevé (début juillet). Il consistera à reprendre le suivi réalisé en 2018, à savoir une détermination de l'Indice Biologique Diatomée (IBD) et une analyse des invertébrés basée sur le protocole Indice Invertébrés Multi-Métrique (I2M2). Ce dernier permettra de calculer une note équivalent - IBGN qui sera comparée avec celle de 2018.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.3 jr

Montant consacré à l'opération (€ TTC)	Prévu	Réalisé
PNR LAT*	1 794 €	1 794 €

Analyse :

Le suivi a été réalisé le 3/07/2023 par le bureau d'étude Hydroconcept.

L'analyse des diatomées a défini une note de 14.5/20, soit un état écologique jugé « bon ». Ce qui correspond au même résultat que celui mesuré en 2018 (15.7/20 ; état « bon »). L'indice de diversité indique un milieu stable avec un peuplement de diatomée très riche et équilibré, et même en augmentation par rapport à 2018 (+ 27 taxons supplémentaires).

L'indice I2M2, révèle une dégradation de la note qui en équivalent IBGN passe en 2023 à 15/20 (contre 18/20 en 2018). L'état écologique retenu (sur la base de la note I2M2) est ainsi jugé « moyen » contre « bon » en 2023. La richesse des taxons polluo-sensibles est en baisse (2 taxons en moins) et la richesse taxonomique diminue également en passant de 57 taxons en 2018 contre 41 en 2023. Ces différences peuvent provenir d'une altération due aux nitrates et pesticides contenus dans les eaux du Négron, mais également par des modifications de l'hydrologie et un colmatage plus prononcé des sédiments (dépôts de vases).



Figure 18 : Substrat minéral du fond du Négron, favorable à une bonne diversité des espèces (photo Hydroconcept).

Conclusions et préconisations :

L'état biologique du Négron est moyen en 2023, le cours d'eau baisse d'une classe de qualité en raison d'une dégradation de l'I2M2. Cependant, ce résultat est à corréliser avec la situation et l'état du Négron à l'échelle du bassin versant et on observe de façon plus globale une altération de la qualité de l'eau (nitrates et pesticides), ainsi qu'une altération morphologique liée à l'anthropisation du bassin versant, une instabilité hydrologique et le colmatage du ruisseau.

L'observation d'une faible proportion de zones courantes non colmatées (recouvert de sédiments fins ou de vases) sur le secteur analysé, impacte aussi sensiblement les résultats de l'I2M2, et par conséquent, l'état biologique globale du Négron sur ce secteur.

Par conséquent, la conservation de zones de radiers présentant des écoulements marqués et un fond diversifié et non-colmaté est à prioriser dans la gestion du Négron afin d'assurer la pérennisation de ces zones favorables à la diversité et à l'amélioration de la qualité des eaux.

II – Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines

1) Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides

- **EI1 : Révision du plan de pâturage**

Réalisation :

Maitrise d’ouvrage : CC-CVL

Assistance maitrise d’ouvrage : PNR LAT

Le plan de gestion prévoit une révision du plan de pâturage

L'objectif étant le déplacement de clôtures en fonction des nouvelles conditions de pâturages (portance des sols, habitats sensibles, cheminement touristique) et le remplacement de celles déjà en place.

Temps consacré à l’opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNR LAT	1 jr	2 jrs
CC-CVL	1 jr	5 jrs
Régie communautaire	Non prévu	2 jr

Montant consacré à l’opération (CC-CVL)	Prévu	Réalisé
Entr’aide & Solidarité – Démontage des cavaliers sur 900 ml.	30 000 €	1 260€ TTC
CPIE - Démontage manuel de 100 ml de clôture non accessible mécaniquement	30 000 €	1080 € TTC

Analyse :

Un état de lieux complet de l’état des clôtures a été réalisé par la CC-CVL et le PNR LAT afin de définir un projet de réfection complet.

A l’issue de ce travail, un cahier des charges a été défini et prévoit :

- Création de nouvelle clôture : 1 198ml ;
- Démontage de clôture : 402 ml ;
- Changement de pieux : 1 051 ml ;
- Réfection complète (pieux, fils barbelés) : 356 ml ;
- Vérification clôtures (fixation fils, ...) : 485 ml.

Au total, 3 492 ml de clôtures seront révisées, démontées ou déplacées/remplacées.

Une consultation a été réalisée fin 2023 pour un engagement des travaux en 2024 selon les conditions hydrologiques du marais et l’avancée des travaux de valorisation.

Figure 19 : Plan des clôtures concernées par les travaux de réfection (source CC-CVL).



En amont une partie des clôtures a été démontée par les services techniques de la CC-CVL appuyés par l'association Entraide et Solidarité et le CPIE Touraine Val de Loire à l'emplacement du futur sentier de découverte. La suite des travaux sera réalisée par l'entreprise les Artisans Paysagistes.



Figure 20 : Démontage d'une partie des clôtures (photo CC-CVL).

Conclusions et préconisations :

Ce travail préparatoire va permettre de réaliser rapidement et efficacement la réfection complète du parc de clôture datant de plus de 20 ans et qui ne répondait plus aux besoins, pour la mise en œuvre du pâturage de la réserve. Le nouveau parc de pâturage répondra ainsi mieux aux nouvelles conditions hydrologiques du marais et sera adapté à la création du sentier de découverte qui traversera le marais et longera les zones pâturées. Sa mise en œuvre devra être effective avant mi-mai 2024 pour assurer le pâturage de l'année prochaine.

- **IP1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : CC-CVL

Assistance maitrise d'ouvrage : PNR LAT

Partenariat : GAEC Turquois

La mise en œuvre de l'action est réalisée par le conventionnement avec un agriculteur de la commune voisine de Marçay (37).

Une convention de mise à disposition gratuite des parcelles a été signée pour la période 2017 à 2020 avec le GAEC TURQUOIS et renouvelable par tacite reconduction de 1 an.

Cette convention définit les modalités de mise en pâturage du site de Taligny en respect des recommandations de la fiche action TE1.

Ainsi, sont prévus notamment :

- La mise en place d'un pâturage extensif, limité à 20 génisses (maximum instantané) ;
- Une mise en pâture à partir du 15 avril pendant 45 jours maximum pour la parcelle 1 (rive droite du fossé central) et à partir du 15 juin au plus tard et pendant 60 jours maximum pour la parcelle 2 (rive gauche du fossé central) ;

- Pas de fertilisation ;
- Pas d'intrants et produits phytosanitaires ;
- Broyage des refus réalisé par la CC-CVL en fin de saison (Septembre).

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	1 jr	1 jr
PNR LAT	non-prévu	0.6 jr

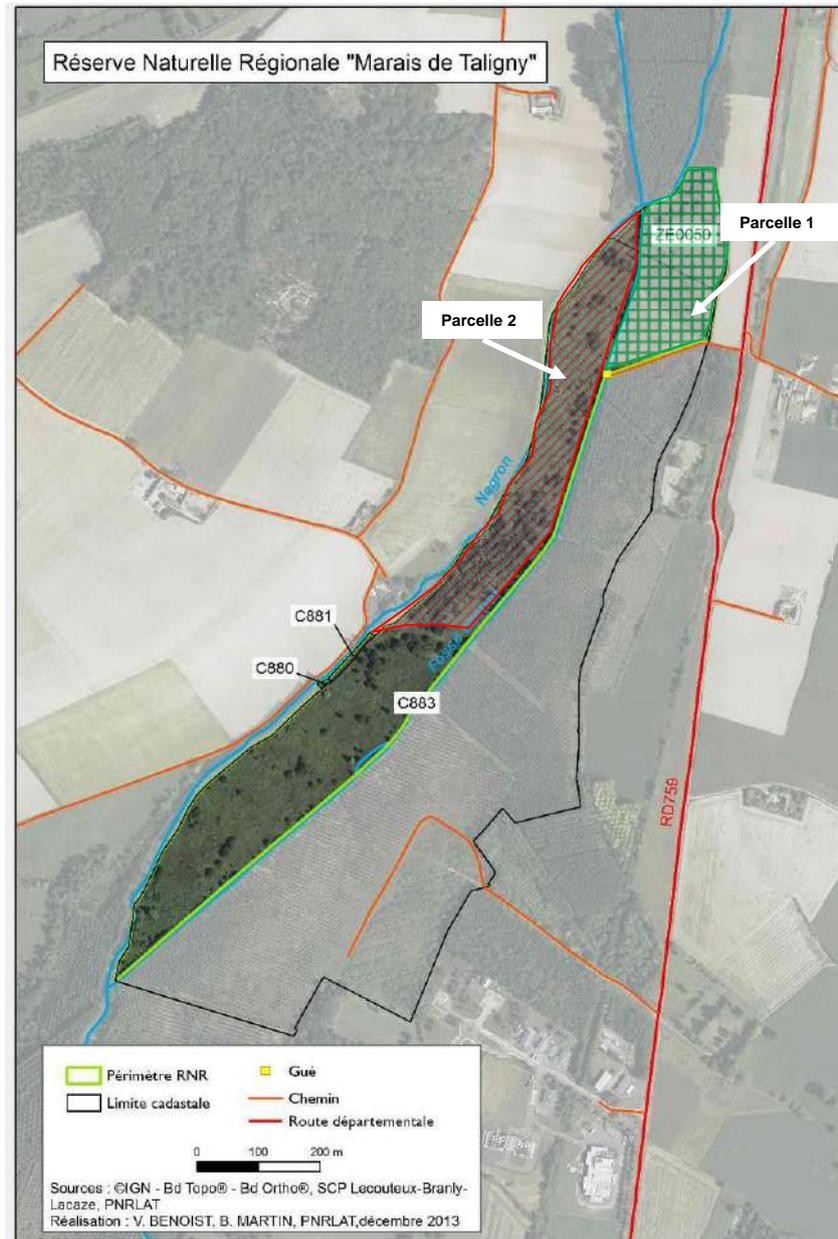


Figure 21: Localisation des parcelles pâturées

Analyse :

Le 13 mai 2023, 11 génisses ont été mises à l'herbe sur la parcelle 1 et y sont restées jusqu'au 4 juin, date à laquelle elles ont été basculées sur la parcelle 2. Les génisses sont restées sur la parcelle 2 jusqu'au 6 septembre, pour revenir sur la parcelle 1 jusqu'à leur retrait complet le 20 septembre.

Au final, 11 génisses ont pâturé la parcelle 1 pendant 36 jours et la parcelle 2 pendant presque 3 mois (90 jours).

Le chargement global a ainsi été de 0.19 UGB⁶/ha/an sur la 1^{ère} parcelle et est passé à 0.24 UGB/ha/an sur la seconde parcelle.

Le pâturage a ainsi été mis en place pendant 4,5 mois et a respecté les charges tolérées (maximum de 0.5 UGB/ha) et les durées de mises à l'herbe par parcelle.



Figure 22 : Génisses dans les pâtures du marais (photo PNR LAT).

En parallèle, une réflexion a été engagée pour réviser la convention de pâturage avec le GAEC Turquois depuis 2017. Ainsi, un projet de convention pour la période 2023-2027 est à l'étude et précise les conditions de mise à l'herbe des animaux avec des possibilités d'entrée des animaux possible plus tôt en saison selon les conditions du milieu et un chargement instantané limité à 12 génisses maximum. Cette adaptation pourrait permettre d'éviter des surchargements ponctuels et mieux répartir la charge de pâturage dans l'année en l'adaptant aux conditions hydrologiques de l'année.

Conclusions et préconisations :

Le pâturage 2023 a été mis en place dans les conditions prévues par la convention mais avec un temps de pâture de la parcelle 2 plus long que prévu (90 jours au lieu de 60). Les charges de pâturage ont quand même été respectées (max. 0.24 UGB/ha/an) du fait de la petite taille du cheptel (11 génisses).

La définition d'une nouvelle convention de pâturage devrait permettre de mieux encadrer et suivre cette action.

De plus, le mauvais état de la clôture qui compliquait la gestion du troupeau ces dernières années devrait être revu d'ici 2024 avec la réfection complète du parc.

⁶ UGB : Unité Gros Bovin

- **IP2 : Entretien du parc de clôtures**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : CC CVL

Prestataire : Entr'aide & Solidarités

L'état du parc de clôture est évalué chaque année et des travaux d'entretien sont réalisés afin de maintenir l'intégrité du parc et empêcher la divagation des génisses.

Pour ce faire, la CCCVL fait appel aux services de l'entreprise Entr'aide et Solidarité.

Cette année, suite à de violentes intempéries survenues en juin, de nombreuses branches de peupliers sont tombées sur la clôture au niveau du passage à gué du Négron. La régie communautaire est intervenue afin de nettoyer et sécuriser les lieux. La clôture a été révisée sur ce linéaire.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	1 jrs	1 jr
Régie communautaire	Non prévu	0.5 jr

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
Entr'aide & Solidarité - Clôtures, portes herbagères et débroussaillage, piquets clôtures	Non prévu	1 260€ TTC
Achat de matériels (pieux, ronces, cavaliers)	Non prévu	468 € TTC

Analyse

L'entreprise Entr'aide et Solidarité est intervenue sur deux jours le 14 février et le 22 février pour dégager la végétation prise dans les clôtures, réparer les pieux cassés et retendre les ronces. La clôture demeure en très mauvaise état malgré un entretien annuel du fait des nouvelles conditions hydrologiques du milieu mais également de son ancienneté. Les réparations effectuées chaque année demeurent des opérations de « fortune » en attendant la révision complète du parc de clôture.



Figure 23: Photographie de la clôture après les intempéries survenues en juin (photo CC CVL)

Conclusions et préconisations :

Le parc de clôture sera entièrement révisé durant l'année 2024. Il conviendra pour les années à venir de soigner les possibles réparations en utilisant des matériaux de qualité similaire (pieux en acacias, ronces de diamètre 2.7mm en acier doux (2.7/4/10).

- **IP3 : Gestion des refus de pâturage par fauchage/broyage**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

L'objectif est de réaliser une opération de broyage en début d'automne (septembre à octobre) après le retrait des bovins et avant que le marais soit trop humide.

Depuis 2022 et la mise en œuvre du nouveau plan de gestion de la RNR, il est expérimenté la mise en œuvre d'un broyage alterné une année sur deux pour chaque parcelles (parcelles 1 et 2). Cette alternance a pour objectif de limiter l'accumulation de matière organique sur les parcelles (végétaux broyés) et favoriser la diversité végétale

L'opération est réalisée en régie par les services techniques de la CC-CVL.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL dont régie communautaire	1 jr	1.5 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
Entr'aide & Solidarité	Non prévu	630 € TTC

Analyse

Pour l'année 2023, il a été proposé de réaliser le broyage uniquement sur la parcelle 1 (est du fossé central). Cette pratique semble favoriser les espèces patrimoniales avec notamment une présence plus importante de Marisque d'après les relevés de l'année (voir suivi CS11 ci-avant). Cette pratique a également l'avantage de diminuer le dérangement de la faune et la destruction de micro-faune invertébré. Enfin, elle réduit la charge de travail pour l'équipe intervenante.

Le travail de broyage a été réalisé par les services techniques le 18 octobre.



Figure 24 : Le broyage de fin de saison permet de contenir l'implantation des ligneux sur les pâtures (photo CC-CVL).

Cette année, cette action a été complétée par une intervention d'Entr'aide et Solidarité sur la parcelle pâturée n°1 qui a réalisé un entretien de la parcelle en parallèle de l'entretien des abords ouverts au public (Action C11). En effet, de nombreux sureaux isolés étaient présents sur la parcelle et nécessitaient beaucoup de manœuvre du gyrobroyeur afin de les éviter entraînant un marquage prononcé du sol et un temps de mise en œuvre très important pour la régie communautaire.



Figure 25: Exemple de sureau ayant été abattu (photo CC-CVL).

Conclusions et préconisations :

Le broyage s'est correctement effectué sur la parcelle 1 et a été réalisé dans des conditions de portance des sols suffisantes qui permettent d'éviter leur dégradation. L'impact semble positif pour les espèces en enjeu mais sera à confirmer dans les prochaines années. L'action est à renouveler pour 2024.

2) Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien

- **IP7 : Entretien des cours d'eau (restauré et non-restauré)**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : SBNM

Assistance maitrise d'ouvrage : CC-CVL

Le suivi de la végétalisation des cours d'eau et de la nouvelle confluence permet d'ajuster les travaux d'entretien à réaliser afin de redynamiser les écoulements du bief du Moulin de Ciret et contrôler le niveau d'eau du Marais via la suppression de végétation aquatique dans le radier de la nouvelle confluence.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	4 jrs	0 jr
SBNM	/	3 jrs

Analyse :

En 2023, le SBNM a mandaté l'équipe de l'entraide & solidarités pour effectuer un entretien de la Nouvelle Confluence et du Bras de Ciret, de sa partie aval, jusqu'au Pont de la Réserve afin de recréer un chenal central d'écoulement de 1,5 m de large.

Conclusions et préconisations :

En fonction des conditions de repousse, un entretien pourrait être réalisé en 2024 sur ces mêmes zones, voir d'autres si nécessaire.

Quant au désensablement de l'aval de la diffluence, lié à l'érosion régressive du Négron en amont de la réserve de Taligny, celui-ci est reporté pour 2024 et nécessitera un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et du code de l'environnement.

3) Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site

- **IP11 Gestion des chardons (*Cirsium sp*) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Sur les zones pâturées, mais aussi à l'échelle du site, une lutte contre *C. vulgare* et *C. arvense* est réalisée avec un broyage localisé, afin d'éviter leur prolifération.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
Régie Communautaire	2 jrs	2 jrs

Analyse :

Une intervention des services techniques a été effectuée le 13/06/2023 sur des zones de chardons en bordure de la roselière nord mais également dans la parcelle pâturée n°1 à l'arrière de la cabane à poneys. La zone située à proximité du Moulin Ciret a également été broyée. Ces travaux sont couplés avec les travaux d'entretien des abords de la réserve et du broyage du chemin rustique prévus dans l'action C11.



Figure 26: Photographie de l'intervention de fauche des chardons dans la réserve (photo CC-CVL).

Conclusion :

Les chardons restent très denses dans certaines zones notamment au niveau du moulin Ciret et en bord de la Roselière Nord, côté Quincampoix. Cependant ces secteurs restent bien définis et sont accessibles mécaniquement permettant un broyage efficace. Cette action doit se poursuivre et se réalisera à l'avenir en concomitance avec les travaux d'entretien du futur sentier de découverte.

- **IP12 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de faune**

Réalisation :

Maîtrise d’ouvrage : CC-CVL/PNR LAT

Partenaire : piégeur bénévole

Afin d’éviter que le site ne souffre de la présence d’espèces exotiques envahissantes, une veille doit être organisée périodiquement afin d’avoir la capacité d’intervenir si ces espèces sont détectées. En cas de présence avérée, les cogestionnaires pourront intervenir rapidement pour mettre en place les mesures nécessaires (piégeages, captures ou destructions). Cette action concerne également le cas du Ragondin, pour lequel une action de piégeage est engagée.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 jrs	0.1 jrs
CC-CVL	0.5 jr	1 jr

Analyse :

Suite au conventionnement début 2023 avec un piégeur bénévole qui s’est proposé pour réaliser une régulation des ragondins, une autorisation de piégeage lui a été délivrée par les cogestionnaires avec des conditions de mise en œuvre strictes (piégeage par cage, uniquement de septembre à mars, dénombrement des prises, ...). La convention signée avec la CC-CVL prévoit de fournir au piégeur des balises GPS de signalement afin d’équiper les cages directement sur smartphone en cas de prise.

Le piégeage a commencé le 6 mars 2023 pour être arrêté fin mars et reprendre le 4 décembre 2023. Sur ces 2 mois de piégeage, 7 ragondins ont été capturés.

En parallèle, il a été constaté en 2023 dans le cadre du suivi des campagnols amphibie sur le Négron, une présence significative et en hausse d’individus d’écrevisses de Louisiane (*Procambarus clarkii*) dont la présence et l’implantation dans les cours d’eau de la réserve sont maintenant affirmées. Il a ainsi été constaté une importante présence de plusieurs dizaines d’individus dans le bief du Négron entre le moulin Cirais et le pont de la Réserve. Mais il semble que les autres portions du cours d’eau soient aussi colonisées.

Une session de piégeage de veille avait été proposée en 2023 mais n’a pas pu se réaliser faute de temps disponible.



Figure 27: Piégeage de ragondins sur la réserve à l'aide des cages connectées (à gauche) et écrevisse de Louisiane (à droite), 2 espèces exotiques à surveiller (photo PNRLAT).

Conclusions et préconisations :

La mise en œuvre du partenariat avec un piégeur local pour la régulation des ragondins commence à donner des résultats intéressants et est à renouveler en 2024.

Concernant les écrevisses de Louisiane, il sera intéressant de mettre en œuvre une session de piégeage par nasses appâtées pour définir plus précisément la présence de l'espèce sur le marais en particulier sur les mares les plus éloignées du cours d'eau où l'enjeu de biodiversité est important.

- **IP13 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de flore**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL/PNR LAT

Prestataire : association d'insertion « Entr'aide »

Comme pour l'action IP12 portant sur la faune, une veille sera organisée périodiquement afin d'être en capacité d'intervenir si des espèces de flore exotique envahissante sont détectées. En cas de présence avérée, les cogestionnaires pourront intervenir rapidement pour réaliser des interventions et limiter leur présence.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	Non estimé
CC-CVL	0.5 jr	0.5 jr
Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	0 €	315 €

Analyse :

En 2022, une station de Jussie (*Ludwigia peploïdes*) avait été découverte par le PNR et plusieurs sessions d'arrachage avaient été organisées afin d'éviter que la plante ne devienne incontrôlable. Un important décapage du sol sur une vingtaine de centimètres avait été réalisé avec l'association de chantier d'insertion « Entr'aide » sur une surface d'environ 12-15m² avec évacuation des déblais hors site.

Il n'avait pas été constaté de repousses par la suite sur l'année 2022.

Malheureusement, dans le cadre du suivi de cette station, des repousses ont été constatées au printemps 2023 et une nouvelle intervention de l'association a été réalisée le 7 septembre pour arracher avec un décapage les quelques repousses (env. 1 m²).

Par la suite, un contrôle régulier a été effectué et par 2 fois 2 petites repousses ont été à nouveau arrachées. L'espèce reste à surveiller sur 2024.

Conclusions et préconisations :

Malgré un suivi très fin de la station de jussie, la capacité de cette dernière à pouvoir se développer, même à partir de quelques racelles, reste impressionnante et a demandé en 2023 plusieurs interventions pour éviter toutes reprises. L'avantage, c'est que la gestion précoce de ces reprises limite considérablement les volumes à gérer (maximum quelques seaux à évacuer) et par conséquent génère des coûts faibles.

Mais il sera donc nécessaire en 2024 d'effectuer des prospections sur la zone décapée et sur le reste du marais pour pouvoir détecter toutes reprises et/ou nouvelle station de jussie. Auquel cas, il sera nécessaire de procéder au même traitement le plus tôt possible afin de limiter considérablement les volumes à traiter par la suite.

- **IP14 : Limitation du développement de roncier sur la RNR et ses abords**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Afin d'éviter que les milieux soient refermés par les ronciers et certains habitats dégradés, notamment aux abords du site, une veille sera organisée périodiquement afin d'être en capacité d'intervenir si des ronciers trop volumineux se développent.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
Régie Communautaire CC CVL	1 jr	1.5 jrs

Analyse :

La régie communautaire est intervenue le 9 septembre au broyeur forestier afin de réduire des ronciers dans la parcelle n°2 qui s'étaient développés de manière conséquente. L'objectif était de permettre l'accès à la clôture au niveau du futur sentier de découverte pour permettre son démontage. Du fait du besoin d'élaguer certaines branches de trop gros calibre ne permettant pas le passage du tracteur, cette opération s'est poursuivie le 25 et le 26 septembre avec l'aide de l'entreprise « les artisans paysagistes » qui se sont chargés d'élaguer les arbres gênants. Ces travaux ont été menés dans l'objectif du projet de valorisation.



Figure 28: Photographies des travaux menés sur les ronciers le 09 et le 25 septembre dans la parcelle pâturée n°2 (photo CC-CVL).

Conclusions et préconisations :

Ces travaux étaient nécessaires afin d’envisager le futur parcours de valorisation. Néanmoins, il a nécessité de gros moyens et à engendrer de forts changements de paysage dans les parcelles pâturées. Il avait été envisagé de poursuivre ce travail sur l’ensemble de la clôture car certaines zones restent à dégager notamment au niveau de la nouvelle confluence mais les précipitations de cet automne n’ont pas permis au tracteur d’accéder à la zone. Ces ronciers sont donc toujours présents et devront être traités dans le cadre de la révision du plan de pâturage pour permettre l’accès aux clôtures à changer. Il faudra veiller à l’avenir de traiter de manière plus régulière ces ronciers et de les limiter pour éviter de trop forts bouleversements du milieu lorsqu’une intervention de gestion est nécessaire.

- **IP15 : Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier**

Réalisation :

Maîtrise d’ouvrage : Commune de La Roche-Clermault

Assistance et suivi : CC-CVL/PNR LAT

Partenaire et mise en œuvre : Association de chasse « la Rabelaisienne », Office Français de la Biodiversité.

Afin de limiter l’impact sur les cultures attenantes, mais également sur la RNR, une veille est organisée afin d’estimer la présence de grand gibier (Sangliers, Chevreuil européen ou Cerf élaphe). Cette veille, si elle pointe une densité trop importante, pourra engendrer une régulation des espèces concernées, après concertation et validation de la commune et des cogestionnaires.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	1 jr	2.5 jr
PNRLAT	1 jr	2.7 jrs

Analyse :

En respect des préconisations du plan de gestion, l’association de chasse « la Rabelaisienne » a proposé de mettre en place plusieurs opérations de battues en 2023 afin de réguler la présence des sangliers au sein de la réserve. Il est rappelé que chaque demande faite par l’association est faite

auprès de la commune qui, avant de valider l'opération, sollicite l'avis des cogestionnaires sur la nécessité de réaliser une battue. Dans le cadre du nouveau plan de gestion, le nombre de battue est limité à 4 maximum par année civile.

En 2023, 3 battues ont été organisées au sein ou à proximité directe de la réserve :

- Le 04/02/2023, sur les zones de fourrés hors-RNR à proximité de la zone d'activité « La Pièce du marais » et dans la roselière sud de la réserve ; 1 laie adulte et un jeune ont été levés et tués ;
- Le 15/10/2023, sur la roselière nord, aucun sangliers levés et tués ;
- Le 1er/11/2023, sur les zones de fourrés hors-RNR à proximité de la zone d'activité « La Pièce du marais », 2 laies ont été vues et tuées.

Sur 2 sessions de battues, des agents du PNR ou de la CC-CVL étaient présents afin de voir le déroulé de l'opération, comptabiliser les autres espèces potentiellement dérangées et dresser un bilan de l'opération.

Sur ce dernier point, on notera que plusieurs renards ont été dérangés mais sans impacts forts pour ces derniers (pas de tués ni de blessés) et une dizaine de Canards colvert s'envolent à chaque battue. Les consignes données à chaque début de battues sur le tir uniquement du sanglier sont respectées.

Les services de l'Office Français de la Biodiversité sont systématiquement prévenus des battues.



Figure 21 : Suivi des sangliers par photo-piégeage (photo PNRLAT).

Conclusions et préconisations :

Les opérations de battues de régulations ont une efficacité relative et sont déclenchées en fonction de la présence importante de sangliers sur la réserve. La mobilité des compagnies de sangliers qui peuvent s'implanter sur la réserve est très forte et, malgré des indices de présence (empreintes, photo piégeage, ...) sur et autour de la réserve, les battues révèlent une implantation des sangliers surtout en dehors de la RNR, dans les zones de fourrés proches.

De ce constat, on ne préconisera un renouvellement de battues au sein de la réserve qu'en cas d'indices d'implantations avérés de compagnie de sangliers.

4) Préserver les patrimoines

- **IP16 : Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

La présence d'espèces patrimoniales peut engendrer une gestion particulière et plus fine des espaces où elles se trouvent. Les stations des espèces doivent être localisées et délimitées annuellement afin que les actions de gestion (pâturage ou broyage) et d'entretien (entretien du sentier, des rives de cours d'eau) ne les impactent pas.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	0.5 jr	0.3 jr

Analyse :

En 2023, le PNR est intervenu pour baliser les stations de Jonc des chaisiers glauque (*Shoenoplectus tabernaemontanii*) sur la parcelle 1 (ouest du fossé central) avant le broyage de fin de saison afin d'éviter tout impact sur cette plante à haute valeur patrimoniale et protégée en région Centre-Val de Loire.

Les services techniques qui réalisent le broyage peuvent ainsi facilement repérer et éviter les stations grâce aux jalons mis en place et à la carte de localisation qui leur est remise.

Conclusions et préconisations :

L'opération est simple et efficace. Les stations balisées sont épargnées par le broyage. Cette action permet le maintien des stations à haute valeur patrimoniale sans trop de contrainte et il est nécessaire cependant de renouveler le balisage tous les ans.

- **CI1 : Entretien des abords des zones ouvertes au public**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Dans le cadre du plan de gestion, il est prévu un entretien des bords de chemins et des zones d'intérêt tous les ans pour que le sentier d'accès des visiteurs soit toujours dans un bon état permettant une bonne appréhension du milieu et de ses points d'intérêts par les visiteurs.

Dans l'attente de la création du sentier de valorisation, il est simplement réalisé un entretien du chemin « rustique » qui permet de faire le tour de la roselière nord.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL (incluant service technique et chargée de mission)	2.5 jrs	3 jrs

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	Non-prévu	1 260 €

Analyse :

Le travail d'entretien est réalisé par les service techniques de la CC-CVL à l'aide d'un tracteur équipé d'un broyeur. Les services techniques sont intervenus à deux reprises le 13 juin et le 6

septembre pour permettre l'accès au chemin dit « rustique » en attendant la création du nouveau sentier. L'intervention du 6 septembre a également permis de broyer la végétation sur le tracé du futur sentier en préparation aux travaux prévus.

Conclusions et préconisations :

Cette action permet le maintien d'un accès public au site en attendant la création du nouveau sentier et permettent également d'assurer l'accès du site pour les travaux.

III – Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales

1) Équiper le site pour l'accueil des publics cibles

- **CI3 : Implantation d'un cheminement pour l'accès du public**
CI5 : Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC-CVL

Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestation : Ligne DAU/Flow concept (maitrise d'œuvre), Bois loisir création (travaux cheminements bois et passerelles), Les artisans paysagistes (travaux végétation et parking).

Ces 2 opérations combinées ont pour objectif de permettre aux publics de découvrir de façon encadrée ce site sensible avec la création d'un cheminement comportant platelage, passerelles et observatoires. La création du sentier doit s'accompagner dans le même temps de l'aménagement d'un accès sécurisé pour l'accueil des visiteurs et l'intégration paysagère d'une aire de stationnement réservée aux véhicules légers et à un bus ainsi que d'une aire de pique-nique.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	34 jrs	20 jrs
PNRLAT	5 jrs	7.2 jrs

Analyse :

Suite au recrutement du groupement Ligne DAU/Flow concept pour assurer la mission de maitrise d'œuvre tout début 2023, un scénario de mise en valeur touristique a été imaginé et validé par les élus. Puis, un dossier de consultation d'entreprise contenant le cahier des charges et les plans de travaux a été préparé et une consultation engagée pour retenir deux candidats. L'entreprise « Bois loisir création » a été sélectionnée en juillet pour les travaux d'accès du sentier (passerelles, plateforme, platelages, ...) et l'entreprise « Les Artisans paysagistes » a été retenue en juillet sur les travaux de végétations (abattage, élagage, plantations) et de réalisation du parking d'accueil.

Une première réunion d'implantation a été réalisée fin septembre pour piqueter l'implantation des aménagements (passerelles, platelages, ...) et des travaux de sondages géotechniques (G2 PRO) ont été réalisés en même temps pour définir les profondeurs d'implantation des ouvrages en bois. Courant octobre, les services techniques de la CC-CVL et l'entreprise « les Artisans paysagistes » ont engagé les débroussaillages sur le linéaire du futur sentier en préparation aux travaux d'aménagements.

En juin, une étude a été menée sur le pont d'entrée du marais. Il convenait de s'assurer de sa capacité de portance. Cette étude a révélé le besoin de consolider et rejoindre le pont. Un marché a alors été lancé et a été notifié en fin d'année à l'entreprise « Hory Chauvelin ». Au cours de l'année, la demande de permis d'aménager a également été déposée et acceptée mi-septembre après un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. L'automne a servi à la préparation des travaux dont le début effectif est prévu en janvier 2024.



Figure 29 : piquetage d'implantation du futur sentier de découverte sur platelage au sein de la saulaie (photo PNRLAT).

Conclusions et préconisations :

Les travaux de battage de pieux ont effectivement commencé en janvier 2024. Les travaux de valorisation se poursuivront tout au long du 1er semestre 2024 pour une ouverture au public espérée à l'été 2024.

2) Coordonner les usages

- **PA1 : Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur le site**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Pour favoriser la présence du public sur site dans de bonnes conditions et éviter les usages antagonistes synchrones, les cogestionnaires doivent assurer la capitalisation de l'ensemble des interventions prévues sur site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.4 jr

Analyse :

Le PNR et la CC-CVL ont continué d'enregistrer sur le calendrier en ligne toutes les animations et opérations prévues sur la RNR en 2023. Cet outil créé en 2022 permet de visualiser rapidement et de suivre l'intégralité des actions réalisées sur la réserve et évite les conflits d'usages.

Les cogestionnaires ont eu également à se prononcer sur l'organisation de plusieurs activités sur la réserve, on notera ainsi :

- La réalisation d'une formation sur les micromammifères ;
- Visite du site par des étudiants en écotourisme ;

Conclusions et préconisations :

La mise en œuvre du calendrier partagé créé en 2022 se révèle un outil de suivi adapté pour enregistrer toutes les différentes activités qui ont lieu sur la réserve. Cet outil et le principe de

fonctionnement (renseignement du calendrier par les cogestionnaires) permet une gestion simple et efficace de cette action de coordination des activités.

3) Développer une politique d'animation au sein d'un réseau local d'acteur.

- **PA2 : Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la communauté de communes**
PA3 : Développer des projets éducatifs avec les scolaires.

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Partenaire : CPIE TVDL

L'action vise à élaborer un programme d'actions avec les partenaires pour favoriser l'appréhension du marais sous un angle durable auprès des publics. L'action est également développée pour définir également un programme d'animations et de projets pédagogiques à destination des scolaires.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	1 jr	Non-réalisé
PNRLAT	1 jr	0.3 jr

En 2023, le PNR, la CC-CVL et le CPIE ont commencé à se concerter pour définir une programmation d'animation qui pourraient être proposé dans le cadre de la valorisation du marais de Taligny.

4) Promouvoir le site

- **CC1 : Conception, diffusion de support de communication**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Prestataire : Cocoproduction

Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre des outils de communication destinés à faire connaître le site, valoriser ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, l'insérer dans une offre locale cohérente. Pour cela, il faut encourager les publics cibles à découvrir le site et participer aux différentes offres proposées. Cette opération peut prendre de nombreuses formes de communication : articles (web, presse), encart dans des revues, site net, plaquette d'information, etc...

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	7 jrs	0.2 jr
PNRLAT	3 jrs	0.7 jr

Analyse :

En 2023, plusieurs actions ont été réalisées pour communiquer en particulier sur la création du sentier de découverte de la réserve (voir annexe 1) :

- Sur Saumur kiosque (www.le-kiosque.org) le 04/08/2023 et 18/09/2023 ;
- Avec l'organisation d'une réunion publique à la mairie de La Roche-Clermault le 22/09/2023 ;

- Sur le journal « la Nouvelle République » le 27/09/2023 ;

Le PNR LAT a également commandé la réalisation d'une série de mini-films présentant les Espaces Naturels Sensibles de son territoire, dont le marais de Taligny. Ce travail, réalisé avec la société Coco productions a abouti à la création d'un film de 3 mn30 présentant la biodiversité du marais, sa valeur et sa fragilité en s'appuyant sur des séquences vidéo tournées sur le marais durant l'année.



Figure 30 : Extrait du film « ENS Marais de Taligny » (© R. Saudubois – Coco production).

Le film sera prochainement diffusé (printemps 2024) via les réseaux sociaux.

Enfin, une diffusion permanente d'informations est réalisée sur le site du PNR LAT (www.parc-loire-anj/ou-touraine.fr) et celui de la CC-CVL (<https://www.chinon-vienne-loire.fr/>).

Conclusions et préconisations :

Comme pour 2022 l'opération est encore en cours de mise en œuvre et ne bénéficie pas encore d'une stratégie de communication. Cependant, les événements importants de la vie de la réserve sont relayés par voie de presse auprès du public ou sur les réseaux sociaux. Des outils de communication seront à développer dans les prochaines années avec l'ouverture du site au public.

5) Informer et sensibiliser les publics

- **CC2 : Développement d'un programme d'animation à destination du public**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Partenaire : CPIE TVDL

L'opération doit permettre, en s'appuyant sur l'offre actuelle, d'élaborer un ensemble d'animations innovantes et abordant les différents patrimoines du site afin de positionner le marais de Taligny comme un élément fort dans le paysage éducatif, culturel et touristique local, départemental, voire (inter)régional. L'opération peut s'appuyer sur différentes interventions comme des chantiers bénévoles, le « géocaching », des conférences, publications d'articles dans des revues naturalistes spécialisées, contributions lors des rencontres naturalistes locales et régionales, inscription du site dans le comptage Wetland, sessions collectives d'inventaires multi taxons, stage photographique ou d'illustrations encadré par un professionnel reconnu etc...

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	2 jrs	0.2 jrs
PNRLAT	2 jrs	0.1 jr

Analyse :

En 2023 plusieurs animations ont été organisées en partenariat avec le CPIE Touraine-Val de Loire à destination du grand public :

- Une animation sur le thème du marais et de sa biodiversité « dans les coulisses du marais » le 09/08/2023 avec 16 personnes ;
- Une animation sur le thème du Négron le 20/09/2023 avec 7 personnes ;
- Un chantier bénévole le 14/10/2023 avec 7 personnes ;

Le PNR LAT a également mis en place une exposition sur le thème des zones humides pour l'année 2023 et l'illustrateur Benoit PERROTIN a parcouru différents marais du PNR, dont le marais de Taligny, pour réaliser une série de dessin présentant la richesse de ces milieux. L'exposition rassemblant les aquarelles de M. PERROTIN, accompagné de créations sonores de Boris Jollivet a été présentée à la Maison du Parc (Montsoreau, 49) du 1^{er} juillet 2023 au 20 mars 2024. Elle circulera sur le territoire du Parc à partir d'avril 2024.



Figure 31: illustrations de Benoit PERROTIN réalisées sur le marais de Taligny (© Benoit PERROTIN).

Des contacts ont aussi été pris avec les partenaires potentiels tels que le Musée Rabelais – La Devinière afin de commencer à construire une offre complémentaire et commune mais aussi avec l’Office de tourisme Azay Chinon Val de Loire pour la commercialisation de ces produits.

Conclusions et préconisations :

Les visites encadrées restent encore limitées dans l’attente de l’aménagement du sentier de découverte. Néanmoins, avec le partenariat du CPIE, un minimum d’animation reste assuré pour faire découvrir le site.

La composition d’un programme d’animations complet sera à travailler courant 1^{er} semestre 2024 afin de construire une offre d’animations complètes pour l’automne suivant l’ouverture au public.

6) Recueillir et transmettre le savoir faire

- **MS1 : Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site**

Réalisation :

Maîtrise d’ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

Les cogestionnaires et leurs partenaires doivent favoriser la transmission des informations liées à ce site auprès des étudiants. Les travaux hydrauliques, les suivis scientifiques et la gestion administrative du site représentent potentiellement des sujets de présentation auprès des autres gestionnaires ailleurs en France. Lors de colloques par exemple, les cogestionnaires doivent ainsi communiquer sur l’expérience accumulée, sur les points de réussites et les difficultés pour que les autres gestionnaires puissent s’en inspirer.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 jrs	0.4 jr
CC-CVL	2 jrs	0.5 jr

Analyse :

Plusieurs interventions ont été réalisées sur le site.

Par le PNR LAT, auprès d’étudiant en environnement de l’IUT de Tours (03/10/2023), mais également par M. COROLLER, intervenant professionnel auprès d’étudiants de la Licence pro écotourisme de Saumur avec 2 visites le 15/09/2023 et le 26/01/2024 (accompagné de la CC-CVL) et auprès de l’IUT de Tours le 07/09/2023.

Conclusions et préconisations :

La communication et le partage d’expérience vis-à-vis du travail réalisé sur la RNR du marais de Taligny mériterait d’être développée plus largement. Actuellement les canaux de communication sont limités à un environnement assez proche ou qui connaît déjà le site depuis longtemps. Il faudra essayer de travailler ce sujet sur les prochaines années afin de faire partager plus largement le travail accompli sur ce site.

IV - Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve

1) Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion

- **MS2 : Organisation et participation aux comités consultatifs**
EI3 : Rédactions du bilan d'évaluation annuelle

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC-CVL

La tenue régulière des différents comités permet les échanges entre les différentes parties prenantes, la prise de décisions, la présentation des travaux menés et la validation des programmes d'actions annuels. Ils sont organisés par les cogestionnaires sur un rythme minimum d'une fois par an. A cette opération, s'ajoute également la rédaction tous les ans du bilan d'évaluation annuel rédigé sous la forme du présent « rapport d'activité annuel ». Ce document dresse un bilan des actions réalisées durant l'année écoulée et permet de partager les résultats des actions menées, analyse leurs effets et facilite le porté à connaissance pour l'ensemble des différents acteurs liés à la RNR et des membres du comité consultatif de gestion. Ce document est adressé tous les ans aux membres du comité avant chaque réunion annuelle pour information.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	11 jrs	9.7 jrs
CC-CVL	7 jrs	5 jrs

Analyse :

Le comité consultatif a été réuni une fois le 05/05/2023 à Cinais. Il a permis de présenter le bilan de l'année 2022, le programme et budget des opérations pour 2023, de faire le point sur l'avancée du projet de valorisation de la réserve et de valider une autorisation de capture dans le cadre de la formation micromammifère organisée par l'URCPIE. Le rapport annuel 2022 a été rédigé et remis aux membres du comité. Il est téléchargeable sur ce lien : [Rapport d'activité 2022](#).

Conclusions et préconisations :

La réunion des membres du comité consultatif est l'occasion de présenter tous les points importants d'actualité de la réserve et de valider les propositions ou d'apporter les modifications nécessaires. Il permet également d'informer sur les orientations de gestion du site et de concerter tous les avis des différents acteurs. Cette étape importante permet la bonne compréhension par tous des objectifs du plan de gestion et l'appropriation de ce dernier pour chaque acteur.

2) Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve

- **MS3 : Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC-CVL.

Cette action repose sur le travail réalisé par les techniciens et chargés de mission en charge de la mise en œuvre du plan de gestion pour chaque cogestionnaire, à savoir :

- Pour la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire : Mmes Sandra ARSONNEAU, Pauline SILVERT, Mme Clémence LEGROS et M. Arnaud DECAS ;
- Pour le PNR Loire-Anjou-Touraine : MM Guillaume DELAUNAY et Bastien MARTIN.

L'essentiel du travail consiste à préparer les éléments nécessaires pour réaliser les appels d'offres (travaux, études, ...), suivre les chantiers des travaux, préparer les dossiers administratifs indispensables à la bonne exécution des travaux, préparer les demandes d'aides financières auprès des partenaires (Conseil Régional Centre-Val de Loire, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dossiers FEADER), animer les réunions et rédiger les comptes-rendus et assurer une concertation régulière avec tous les acteurs du site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	12 jrs	4.2 jrs
CC-CVL	7 jrs	16 jrs

Analyse :

Pour le PNR LAT, l'année 2023 aura été plus facile sur le suivi administratif et financier de la réserve. En effet, les démarches de marchés publics pour la réalisation des opérations ayant été réalisées en 2022 et pour les 2 années à venir, il n'a pas été nécessaire de renouveler les consultations. A noter également que la situation relative aux démarches de demandes de fonds FEADER étant actuellement « gelées » faute de possibilité de déposer le dossier de demande en 2023 (en attente de l'ouverture de la plateforme dématérialisée), a engendré une économie de temps mais qui sera reportée en 2024. En parallèle, l'ensemble de démarches habituelles (demande de financement, notification de marchés, ...) pour les actions sous maîtrise d'ouvrage du PNR LAT ont été réalisées et abouties.

La réunion entre cogestionnaire et partenaires financiers (Région et département) a également été organisée le 20/11/2023 à Cinais pour préparer le programme des opérations de 2024 et faire le bilan de l'année.

Pour la CC-CVL, l'année 2023 a nécessité beaucoup d'organisation sur la mise en œuvre du projet de valorisation avec la tenue de nombreuses réunions en salle et sur site notamment pour piqueter le futur sentier découverte et pour suivre les travaux. Ainsi la CC-CVL est intervenue pour suivre l'étude G2pro nécessaire. La gestion de la réserve a également demandé du temps d'un point de vue administrative dans le montage et le suivi des dossiers de subventions.

En parallèle, la tenue des comités consultatifs, la rédaction du rapport d'activité et les démarches inhérentes à la gestion de la RNR ont été réalisées par le PNR LAT et la CC-CVL ce qui permet d'être efficace sur la réalisation des documents et l'organisation des rencontres.

Enfin, M. Arnaud DECAS, directeur du pôle GEMAPI-Environnement de la CC-CVL et qui a suivi la mise en œuvre du nouveau plan de gestion de la réserve a quitté ses fonctions en septembre 2022 et est remplacé par Mme Clémence LEGROS.

Conclusions et préconisations :

Le suivi administratif pour la mise en œuvre du plan de gestion reste une des opérations les plus chronophage. En effet, la réalisation des consultations, les recherches et demandes de financements multi-partenariales et réalisé en double (même démarche pour chaque cogestionnaire) amènent à un besoin de temps-agent important et à renouveler chaque année. Afin de limiter les pertes de temps, des échanges et des réunions annuelles sont organisées par les cogestionnaires et avec les partenaires pour organiser de manière plus efficace les demandes des subventions annuelles ou pluriannuelles (cas du FEADER).

Pour les années 2023 et 2024, les travaux de valorisation vont également demander du temps dans le suivi et la mise en œuvre des travaux.

3) Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve

- **SP2 : Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve.**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC-CVL et OFB⁷.

La surveillance du site est réalisée dans le cadre des différentes visites réalisées sur place pour toutes les opérations de suivis, d'études ou de travaux.

L'objectif est de veiller à ce qu'aucune dégradation ou activité nuisible au site ne se développe sur la réserve en respect du règlement propre à la RNR.

Les cogestionnaires ne disposant pas d'agents commissionnés pour effectuer les missions de police de l'environnement en cas d'infraction, c'est l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui est alors contacté.

Un suivi des évolutions réglementaires (jurisprudence, évolution du code de l'environnement, etc ...) est également effectué par les cogestionnaires qui peuvent aussi instruire des demandes d'autorisations pour certaines activités sur la réserve (autorisation de passages, etc ...).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0 jr
CC-CVL	1 jr	1 jr

En 2023, il n'y a pas eu de constat d'infraction au règlement dans le périmètre de la réserve, mais une veille a été effectuée aux abords du site, notamment sur un des accès proches de la ZI la Pièce des Marais, où des petits dépôts de déchets ont été régulièrement constatés. La police municipale intercommunale a été informée pour surveiller la situation.

- **EI5 : Exercer une veille sur les potentialités de la réserve**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : Commune/CC-CVL

Le périmètre du site peut être amené à évoluer selon les opportunités foncières, que les cogestionnaires garderont en vue afin de permettre le développement de la RNR.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC-CVL	1 jr	1 jr

Analyse :

Une veille foncière est toujours faite par la CC-CVL via l'application *vigifoncier*. Quelques prises de contact ont également été réalisées avec des propriétaires riverains de la RNR. Des discussions et négociations sont engagées avec certains propriétaires qui seraient vendeurs et vont se poursuivre pour 2024.

Conclusions et préconisations :

Cette veille est réalisée par la CCCVL de manière générale sur l'ensemble de son territoire. Elle est à poursuivre en fonction des opportunités. Certaines parcelles qui jouxtent la RNR ont un potentiel écologique fort. Certaines situées au bord des cours d'eau permettraient de mener des travaux de restauration hydromorphologique en amont des travaux déjà réalisés par le SBNM.

⁷ OFB : Office Français de la Biodiversité

C – Synthèse des actions 2023

Opérations réalisées en 2023	Code	Maitre d'ouvrage	Intervenant	Cout total (en € TTC)	Temps suivis (jours)
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	CS2	PNRLAT			4.4 (PNR)
Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie	CS3	PNRLAT			4.5 (PNR) 1 (CVL)
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture et STOC rozo	CS7/CS8	PNR LAT	Sylvain Courant Naturaliste	3 360 €	4.9 (PNR) 3 (CVL)
Reconduction du programme de suivi des Amphibiens	CS9	PNR LAT	CPIE TVDL	2 592 €	0.3 (PNR)
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	CS11	PNR LAT			1.9 (PNR)
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15	PNR LAT	CPIE TVDL	2 592 €	
Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe	CS17	SBNM/CCCVL		/	1 (SBNM)
Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	CS18	PNR LAT/ CCCVL/SBNM	SAS Drone Expertise Centre	6 639 €	15 (CVL) 8.2 (PNR) 1 (SBNM)
Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)	CS19	PNR LAT	Hydroconcept	1 794 €	0.3 (PNR)
Révision du plan de pâturage	EI1	CC CVL/PNR LAT	Entr'aide et Solidarité CPIE TVL	2 340 €	7 (CC CVL) 2 (PNR)
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	IP1	CC-CVL	Gaec Turquois		0.6 (PNR) 1 (CVL)
Entretien du parc de clôture	IP2	CC-CVL	Entr'aide & Solidarités/ CAPL Chinon	1 728 €	1.5 (CVL)
Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage	IP3	CC-CVL	Entr'aide & Solidarités	630 €	1.5(CVL)
Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)	IP7	SBNM	Entr'aide & Solidarités		3 (SBNM)
Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	IP11	CC-CVL			2 (CVL)
Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)	IP12	CC-CVL/PNR LAT			0.1 (PNR) 0.5 (CVL)
Suivi et régulation des EEE de flore	IP13	CC-CVL/PNR LAT	Entr'aide & Solidarités	315 €	0.5 (CVL)
Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords	IP14	CC-CVL			1.5 (CC CVL)
Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	IP15	CC-CVL/PNR LAT	Association de chasse		1 (CVL) 0.9 (PNR)

Balissage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)	IP16	PNR LAT			0.3 (PNR)
Entretien des abords des zones ouvertes au public	CI1	CC-CVL	Entr'aide & Solidarités	630 €	5 (CVL)
Implantation d'un cheminement pour l'accès du public / Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	CI3/ CI5				20 (CVL) 7.2 (PNR)
Conception, diffusion et promotion de supports de communication	CC1	PNR LAT/CC-CVL			0.2 (CVL) 0.7 (PNR)
Développement d'un programme d'animations à destination du public	CC2	PNR LAT/CC-CVL			0.2 (CVL) 0.1 (PNR)
Recueillir et encadrer les sorties/intervention sur le site	PA1	PNR LAT/CC-CVL			1 (CVL) 0.4 (PNR)
Participer à développer une offre de slow tourisme / Développement de projets éducatifs avec les scolaires	PA2/PA 3				0.3 (PNR)
Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site	MS1	PNR LAT/CC-CVL			0.4 (PNR) 0.5 (CVL)
Organisation et participation aux comités consultatifs / Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	MS2/EI3	PNR LAT/CC-CVL			9.7 (PNR) 5 (CVL)
Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	MS3	PNR LAT/CC-CVL			4.2 (PNR) 16 (CVL)
Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	SP2	PNR LAT/CC- CVL/OFB			1 (CVL)
Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve	EI5	CC-CVL			1 (CVL)
TOTAL				22 620 €	51.25 jrs PNR, 5 jrs SBNM et 85.2 jrs CC- CVL

D – Bilans financiers 2023

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire en 2023 – fonctionnement et investissement :

Bilan Financier - Volet GESTION			Région Centre Val-de-Loire			FEADER (estimation)			Département Indre-et-Loire			Communauté de communes	
Action	Dépenses réelles 2023 HT	Dépense réelles 2023TTC	Montant des dépenses éligibles	Taux	Montant d'aide	Montant des dépenses éligibles	Taux	Montant d'aide	Montant des dépenses éligibles	Taux	Montant d'aide	Taux	Autofinancement
CI1- Entretien des abords des zones ouvertes au public	525,00 €	630,00 €	630,00 €	15,00%	94,50 €	630,00 €	50,00%	315,00 €	-	0%	- €	35,00%	220,50 €
E11- Révision du plan de pâturage	1 950,00 €	2 340,00 €	2 340,00 €	15,00%	351,00 €	2 340,00 €	50,00%	1 170,00 €	1 950,00	15%	292,50 €	20,00%	526,50 €
IP2 - Entretien d'un parc de clôture	1 440,00 €	1 728,00 €	1 728,00 €	15,00%	259,20 €	1 728,00 €	50,00%	864,00 €		0%		35,00%	604,80 €
IP3 - Gestion des refus de pâturage extensif bovin	525,00 €	630,00 €	630,00 €	15,00%	94,50 €	630,00 €	50,00%	315,00 €		0%		35,00%	220,50 €
IP13 - Suivi et régulation des EEE flore	262,00 €	315,00 €	315,00 €	15,00%	47,25 €	315,00 €	50,00%	157,50 €		0%		35,00%	110,25 €
IP14 - Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords	525,00 €	630,00 €	630,00 €	15,00%	94,50 €	630,00 €	50,00%	315,00 €	525,00	15%	78,75 €	20,00%	141,75 €
CS18 - Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron Acquisition d'un LIDAR	5 532,00 €	6 639,00 €	6 639,00 €	30,00%	1 991,70 €	6 639,00 €	0,00%	- €	5 532,00	50%	2 766,00 €	20,00%	1 881,30 €
Animation de la RNR 'Marais de Taligny'	10 200,41 €	10 200,41 €	10 200,41 €	50,00%	5 100,20 €	10 200,41 €	50,00%	5 100,20 €	-	0%	- €	0,00%	- €
Travaux en régie	2 955,03 €	2 955,03 €	2 955,03 €	50,00%	1 477,51 €	2 955,03 €	50,00%	1 477,51 €	-	0%	- €	0,00%	- €
FEADER - 15% Frais salariaux	- €	1 973,31 €	- €	0,00%	- €	- €	0,00%	- €	- €	0%	- €	100 %	1 973,31 €
Total	23 914,43 €	28 040,75 €	26 067,43 €		9 510,37 €	26 067,43 €		9 714,21 €	8 007,00 €		2 844,75 €		3 705,60 €

Bilan financier – Volet Valorisation			CC-CVL	Région Centre Val-de-Loire		FEADER	
Action	Dépenses réelles HT	Dépenses réelles TTC	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Valorisation – gestion et suivi projet (poste CC-CVL)	4 271,64 €	4 271,64 €	1 580,51 €	13 %	555,31€	50 %	2 135,82 €
Total	4 271,64 €	4 271,64 €	1 580,51 €		555,31€		2 135,82 €

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d’ouvrage du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en 2023 - Fonctionnement :

Opérations	Code	Type	Dépenses réalisées		Financement 2023					
			2023		FEADER *		Région CVdL		PNRLAT	
			Cout € HT	Cout € TTC	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	CS7	Prestation	1 520,00 €	1 520,00 €	50%	760,00 €	50%	760,00 €	0%	- €
Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	CS8	Prestation	1 520,00 €	1 520,00 €	50%	760,00 €	50%	760,00 €	0%	- €
Reconduction du programme de suivi des Amphibiens	CS9	Prestation	1 920,00 €	2 304,00 €	50%	1 152,00 €	50%	1 152,00 €	0%	- €
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15	Prestation	1 920,00 €	2 304,00 €	50%	1 152,00 €	50%	1 152,00 €	0%	- €
Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)	CS19	Prestation	1 075,00 €	1 290,00 €	50%	645,00 €	50%	645,00 €	0%	- €
<i>Sous-total des prestations externalisées</i>			<i>7 955,00 €</i>	<i>8 938,00 €</i>		<i>4 469,00 €</i>		<i>4 469,00 €</i>		<i>- €</i>
Animation PNR - technicien (49,07 jrs)		Régie	10 906,03 €	10 906,03 €	50%	5 421,60 €	50%	5 453,02 €	0,3%	31,42 €
Animation PNR - Chargé de mission (2,18 jrs)		Régie	742,10 €	742,10 €	32%	240,86 €	50%	371,05 €	18%	130,19 €
Frais indirect éligible (cout salarié *15%)		Frais	1 747,22 €	1 747,22 €	0%	- €	0%	- €	100%	1 747,22 €
<i>Sous-total animation et frais indirects</i>			<i>13 395,35 €</i>	<i>13 395,35 €</i>		<i>5 662,46 €</i>		<i>5 824,07 €</i>		<i>1 908,83 €</i>
Total			21 350,35 €	22 333,35 €		10 131,46 €		10 293,07 €		1 908,83 €

*FEADER: estimation, en attente de conventionnement.

ANNEXES

Annexe 1 : Revue de presse
Article du « *La Nouvelle République* » du 27/09/2023

< INDRE-ET-LOIRE

Près de Chinon : le marais de Taligny bientôt largement ouvert au public

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Publié le 27/09/2023 à 20:00 | Mis à jour le 27/09/2023 à 20:43

• ENVIRONNEMENT - INDRE-ET-LOIRE



Un chantier d'aménagement et de valorisation du marais de Taligny doit débuter en octobre pour une ouverture au public en juin 2024.

© Photo NR

L'intercommunalité chinonaise porte un chantier d'aménagement et de valorisation de la réserve naturelle de La Roche-Clermault. Les travaux débutent en octobre 2023 pour une ouverture en juin 2024.

Réserve de biodiversité, le marais de Taligny sera bientôt accessible au grand public. Si le site naturel (1) l'est déjà théoriquement, grâce à un cheminement rustique entretenu par les services de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, la collectivité a préparé un vaste projet d'aménagement et de valorisation touristique.

Le projet a été présenté le 22 septembre 2023 lors d'une réunion publique à La Roche-Clermault. « *Le marais de Taligny est un endroit remarquable, pas facile d'accès, je me félicite que la com'com se soit saisie du sujet pour que chacun puisse se réapproprier le marais* », explique Jérôme Field, maire.

Le site est cogéré par le Parc naturel régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine et l'intercommunalité chinonaise. Une première campagne de travaux de restauration a eu lieu de 2015 à 2020. Elle a permis de recréer des milieux fonctionnels : un marais à nouveau humide (même l'été), une confluence grâce à la destruction du pont-canal. On peut aussi noter le pâturage deux mois dans l'année en partenariat avec un agriculteur de La Roche-Clermault.

Le domicile de libellules, castors et loutres

« *On observe le retour de la faune et de la flore, un panel de biodiversité typique d'un marais en bon fonctionnement*, raconte Bastien Martin, technicien du PNR et conservateur de la réserve. *Depuis deux ans, la loutre a fait son retour, elle n'y vit pas à demeure, mais y vient chasser.* » Libellules et castors (entre autres) ont également pris leurs quartiers.



Le marais de Taligny est une réserve de biodiversité, qui accueille des espèces comme le castor ou la loutre.

© Photo NR

L'aménagement doit valoriser ce réservoir de biodiversité et expliquer son rôle d'éponge : il stocke l'eau l'hiver, le restitue l'été, filtre les cours d'eau (Négron, Quincampoix).

Le projet prévoit la création d'une boucle pédestre (2) de 5 km. Des supports vélo et des barres pour chevaux seront installés aux entrées. À l'entrée, un parking perméabilisé d'une vingtaine de places sera créé.

Un cheminement entrecoupé de sept stations d'accueil, avec mobiliers pour une pause détente, panneaux pédagogiques (conçus par le PNR) thématiques (eau, faune, flore, patrimoine historique, etc.) et observatoires.

Le sentier sera tantôt sur des platelages en bois (sur les parties inondées), tantôt sur des cheminements enherbés. De quoi permettre l'accessibilité du marais d'avril à octobre, le reste de l'année, il faudra prévoir des bottes.

Un chantier d'1,1 million d'euros

Le maître d'œuvre, Ligne DAU, doit composer avec un cahier des charges strict : préserver le milieu, les travaux lourds sont autorisés seulement d'octobre à janvier pour gêner le moins possible la faune, les fondations en béton sont proscrites, etc.

Ce chantier d'1,1 million d'euros est financé à 80 % par le Département, la Région et l'Europe, le reste par l'intercommunalité. Le site sera interdit au public pendant le chantier, qui doit débuter en octobre. Il faudra patienter jusqu'en juin 2024 pour profiter du marais de Taligny.

(1) Il est classé comme réserve naturelle régionale (label régional) et comme espace naturel sensible (label départemental). Il est en grande majorité situé sur la commune de La Roche-Clermault.

(2) L'itinéraire sera exclusivement pédestre et sur les zones balisées. Il sera interdit d'y circuler à vélo (hormis tenu à main), les chiens devront être tenus en laisse. La pêche « no kill » (relâche du poisson après capture) sera autorisée sur le parcours, la chasse interdite comme dans tout site naturel classé.

Saumur kiosque :

Vie de la cité

Chinonais. Environnement : Le marais de Taligny, une richesse environnementale à protéger et à découvrir

Publié le 04/08/2023

Connaissez-vous le Marais de Taligny ? Cette réserve naturelle régionale située à La Roche-Clermault abrite de nombreuses espèces animales et végétales particulières dans son environnement humide.



Le marais de Taligny qualifié « d'espace naturel sensible » du département d'Indre et Loire, est une zone humide de 85 hectares (dont 25 ha de parcelles privées) située à La Roche-Clermault. Il fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs années. En 2014, 19 hectares ont été identifiés comme « réserve naturelle régionale ». Le cœur du marais de Taligny est la seule « réserve naturelle régionale » en Indre et Loire. Une procédure d'extension est en cours pour porter à 35 hectares la superficie protégée et classée « Réserve Naturelle Régionale ».



Un fort intérêt écologique

Il présente un intérêt écologique important. Il héberge des espèces patrimoniales particulières comme la samole de Valérand (petite plante herbacée qui pousse l'été au bord des mares asséchées), le râle d'eau (oiseau d'eau de petite taille) et l'agrion de Mercure (libellule). Les différents inventaires réalisés en 2020 ont permis d'identifier 22 habitats et 1035 espèces (451 espèces floristiques, 548 espèces faunistiques, 3 espèces de champignons et 33 espèces de diatomées). Le marais de Taligny est aussi intéressant en tant que milieu humide. En effet, ces espaces jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pollution de l'eau. Ils diminuent les risques d'inondations et fournissent un habitat vital pour la faune aquatique. Le marais, tel une immense éponge, retient l'eau pour la libérer lors des sécheresses estivales. Les matières en suspension déposées au fond de l'eau contribuent à la nettoyer et à la rendre limpide.

Un entretien permanent pour mieux le préserver

Cette richesse plaide pour une préservation de ce marais et la mise en œuvre de travaux de restauration et de gestion conservatoire permettant le retour d'espèces patrimoniales. Entre 2020 et 2021, une évaluation finale de ces 6 années de gestion de la réserve a été réalisée ainsi qu'un nouveau plan de gestion sur 12 ans (2022-2033), intégrant l'extension. C'est en tout 63 opérations identifiées dans ce plan de gestion avec notamment des actions de valorisation du site, de suivis des espèces et d'entretien du site. Les opérations de l'automne 2019 ont eu pour objectif de permettre une réhumidification des terrains. Il s'agit d'une association de mesures simples comme des restaurations ou créations de mares et d'interventions plus ambitieuses de modification du réseau hydrographique du site pour le réhumidifier. L'objectif de l'opération de renaturation est d'augmenter la richesse écologique du site, en lui permettant de retrouver un fonctionnement plus naturel. Pour cela, différentes actions sont prévues :

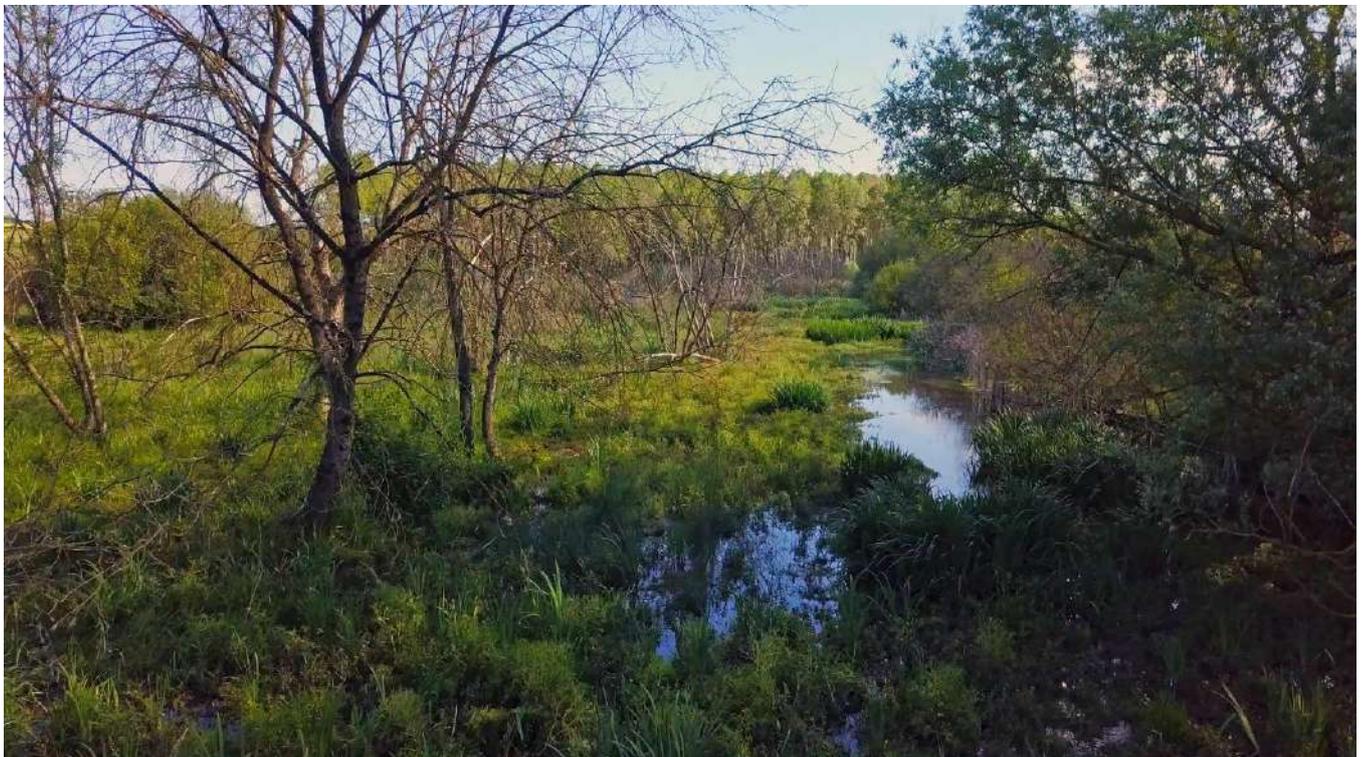
- Interventions hydrauliques de retour à un réseau naturel : restaurer l'alimentation du marais sans aggraver les inondations. Il s'agit d'intervenir sur les ouvrages en place (seuil, pont canal), sur les cours d'eau et sur les fossés.
- Interventions de diversification des milieux aquatiques. Il s'agit d'intervenir principalement sur le

réseau de mares ainsi que sur le lit du Négron

Un chemin pour le découvrir

Admirez cet écosystème et ses richesses grâce au chemin rustique fauché chaque année par les agents de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire afin de rendre le site accessible, en attendant un aménagement plus pérenne. *Attention, le chemin est rustique, il mérite un équipement de marche adapté (baskets, pantalon) !* Au cours de cette balade, découvrez également les travaux de restauration des fonctions hydrauliques et écologiques du marais réalisés en 2019 et 2021 sur les cours d'eau. Retrouvez le parcours et les informations sur https://www.chinon-vienne-loire.fr/wp-content/uploads/2019/07/plaquette_roseaux19_bassedef.pdf

Infos pratiques : Retrouvez toutes les informations sur ce site sur <https://www.chinon-vienne-loire.fr/entreprendre/environnement/marais-de-taligny/>



GESTIONNAIRES ASSOCIES
Communauté de communes
Chinon, Vienne et Loire
32 rue Marcel Vignaud
37420 Avoine
Tél. : 02.47.93.78.00.
Fax. : 02.47.93.78.85.
Courriel : info@cc-cvl.fr



Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
Tél. : 02 41 53 66 00
Fax. : 02.41.53.66.09.
Courriel : info@parc-loire-anjou-touraine.fr

